

ANNEXE 1 : Fiches actions

PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier

51 rue de la Prée au Duc

85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

Tél : 02 51 35 89 89

www.cdc-iledenoirmoutier.com



TABLE DES MATIERES

AXE 0 - Animation de la démarche PAPI	3
ACTION 0.1 : ANIMER LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI	4
AXE 1 - Amélioration de la connaissance et conscience du risque	6
ACTION 1.1 : COMMUNIQUER ET INFORMER LE GRAND PUBLIC SUR LES RISQUES DE SUBMERSION MARINE ET LES PHENOMENES D'EROSION COTIERE.....	7
ACTION 1.2 : INSTALLER DE NOUVEAUX REPERES DE CRUE	10
ACTION 1.3 : FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX.....	12
ACTION 1.4 : METTRE A JOUR LES DICRIM ET LES PARTAGER AVEC LE GRAND PUBLIC	14
ACTION 1.5 : ETUDE DE PREFIGURATION D'UN PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS	16
ACTION 1.6 : STRUCTURER ET RENFORCER LA CONNAISSANCE DES EVENEMENTS HISTORIQUES LOCAUX ET FAVORISER LES RETEX	19
ACTION 1.7 : ELABORER UN OBSERVATOIRE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE.....	21
ACTION 1.8 : EVALUER LE RECOL DU TRAIT DE COTE A ECHEANCES 0-30 ANS ET 30-100 ANS	23
ACTION 1.9 : ELABORER UNE STRATEGIE LOCALE DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE (SLGITC)	26
ACTION 1.10 : ELABORER LE DOSSIER DE CANDIDATURE PAPI 2 COMPLET ET METTRE A JOUR LA SLGRI	28
ACTION 1.11 : ETUDE RELATIVE A LA CONNAISSANCE DE L'ALEA RUISSELLEMENT PLUVIAL SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER	31
ACTION 1.12 : MENER UN TRAVAIL DE RECHERCHE SUR LES TRAUMATISMES LIES AUX EVENEMENTS TEMPETUEUX ET DEFINIR DES MOYENS DE DIMINUER LEURS IMPACTS	33
ACTION 1.13 : ENGAGER UNE ETUDE D'EVALUATION ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES PRIMAIRES DANS LES SECTEURS EXPOSES	35
AXE 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	37
ACTION 2.1 : LOCALISER LES PREVISIONS METEO-MARINES AU PLUS PRES DU TERRITOIRE	38
ACTION 2.2: PERFECTIONNER LA SURVEILLANCE DES COTES ET ASSURER L'INTERVENTION D'URGENCE.....	40
ACTION 2.3: ACQUERIR DU MATERIEL POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PROTECTION.....	42
AXE 3 : Alerte et gestion de crise.....	44
ACTION 3.1 : ASSURER LA MISE A JOUR ET L'OPERATIONNALITE DES PCS.....	45
ACTION 3.2 : ELABORER ET RENDRE OPERATIONNEL LE PICS	47
ACTION 3.3 : ASSURER LA CONTINUITE DES COMPETENCES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE POUR DIMINUER LE TEMPS DE RETOUR A UNE SITUATION ACCEPTABLE	49
ACTION 3.4 : VERIFIER L'OPERATIONNALITE DES MOYENS DE GESTION DE CRISE PAR DES EXERCICES ADAPTES A PLUSIEURS SITUATIONS CRITIQUES	51
ACTION 3.5 : INFORMER ET INCITER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LA REDACTION DE LEUR PLAN DE GESTION DE CRISE	53
ACTION 3.6 : AMELIORER LES COMMUNICATIONS EN TEMPS DE CRISE ET ASSURER L'EQUIPEMENT DES SERVICES EN CHARGES DE LA GESTION DE CRISE	55

ACTION 3.7 : AMELIORER EN CONTINU LA CONNAISSANCE DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE EN PREPARATION A UNE CRISE	57
AXE 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	59
ACTION 4.1 : REVISER LE PPRL DE L'ILE DE NOIRMOUTIER	60
ACTION 4.2 : CREER ET ANIMER UN RESEAU DES ACTEURS DE LA PLANIFICATION ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	62
ACTION 4.3 : MISE EN CONFORMITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LES DOCUMENTS TRAITANT DE LA GESTION DES RISQUES.....	64
ACTION 4.4 : ENGAGER UNE ETUDE SUR UNE ARCHITECTURE ADAPTEE AU RISQUE ET PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS RESILIENT	66
ACTION 4.5 : MENER UNE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR UNE PLANIFICATION DE LA REPARTITION DES INFRASTRUCTURES AU SEIN DU TERRITOIRE.....	68
AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	70
ACTION 5.1 : ACCOMPAGNER LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DANS LES BATIMENTS PUBLICS	71
ACTION 5.2 : MENER DES ETUDES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES RESEAUX ET METTRE EN ŒUVRE LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LEUR VULNERABILITE	73
ACTION 5.3 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE DES HABITATIONS	75
ACTION 5.4 : INCITER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES DE BIENS A USAGE D'HABITATION A REALISER LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE	78
ACTION 5.5 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES...80	
ACTION 5.6: INCITER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES DE BIENS A USAGE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE MOINS DE 20 SALARIES A REALISER LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE	82
AXE 6 : Ralentissement des écoulements	84
AXE 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	85
ACTION 7.1 : AUGMENTER LE NIVEAU DE SURETE DE L'ANSE DE LA GUERINIÈRE	86
ACTION 7.2 : AUGMENTER LE NIVEAU DE SÛRETÉ DES DIGUES EST DE L'EPINE ET LA GUERINIÈRE	89
ACTION 7.3 : DIAGNOSTIC DES OUVRAGES PREALABLE AUX ETUDES ET TRAVAUX	91
ACTION 7.4 : DIAGNOSTIC DES OUVRAGES HYDRAULIQUES TRAVERSANTS PREALABLE AUX TRAVAUX	94
ACTION 7.5 : DIAGNOSTIC DES ECLUSES DE L'ARCEAU ET DES COËFS PREALABLE AUX TRAVAUX..97	
ACTION 7.6 : MISSION FONCIERE NECESSAIRE AUX TRAVAUX SUR LES DIGUES	100
ACTION 7.7 : ETUDE GLOBALE DE REVISION ET ACTUALISATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT ET ETUDES DE DANGER	102

AXE 0 - ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

AXE 0 : ANIMATION DE LA DEMARCHE PAPI

ACTION 0.1 : ANIMER LE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU								
OBJECTIFS	- Mettre en place les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme d'études préalables.								
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier								
PLAN DE LOCALISATION									
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier (CCIN) anime un PAPI depuis 2012, celui-ci arrive à échéance le 31 décembre 2023 (exception faite de l'action 7T5, relative à la sécurisation des 3 étiers et du port de Noirmoutier-en-l'Île). Dans l'objectif de préparer le prochain programme d'actions (PAPI 2), la CCIN a élaboré un PEP afin de poursuivre les actions sur les axes 1 à 5 et réaliser les études relatives aux travaux de l'axe 7.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à assurer le portage et l'animation du PEP ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions structurantes sur le territoire de l'Île de Noirmoutier. L'équipe PAPI représente 3 ETP au sein de la CCIN, chargée des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et suivre la mise en œuvre des actions du programme ; - Assurer le suivi technique, administratif et financier du programme (demandes de subvention, etc.) ; - Préparer les Comités Techniques, Comités de Pilotage et animer ces réunions ; - Assurer la maîtrise d'ouvrage des études structurantes et la mise en œuvre de mesures ; - Rassembler les informations sur l'activité du territoire en matière de prévention des inondations en vue de perspectives d'amélioration ; - Préparer le PAPI à suivre en 2028. <p>La CCIN pilotera les actions du PAPI sous sa maîtrise d'ouvrage en tant que structure porteuse du programme. Elle accompagnera les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs actions et travaillera en étroite collaboration avec les collectivités partenaires.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>SLGRI / D1 « Organiser et mobiliser les acteurs de la gestion du risque de manière concertée : partager les tâches et les responsabilités ».</p> <p>PEP / 1.1 « Communiquer et informer le grand public sur les risques de submersion marine et les phénomènes d'érosion côtière ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : COTEC et COPIL PEP</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : Présentation du PEP sur le site internet de la CCIN.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">(Sept 2023-2024)</td> <td style="padding: 5px;">2025</td> <td style="padding: 5px;">2026</td> <td style="padding: 5px;">Août 2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </table>	(Sept 2023-2024)	2025	2026	Août 2027	●	●	●	●
(Sept 2023-2024)	2025	2026	Août 2027						
●	●	●	●						

COUT ESTIMATIF	520 000€TTC
FINANCEMENT	Etat (BOP181) : 50%, soit 260 000€HT CCIN : 50%, soit 260 000€HT Montant annuel de la dépense engagée plafonnées à 130 000€ de masse salariale charges comprises.
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Transmission du rapport d'activité le 01/03 de chaque année. - Organisation d'un COPIL PEP chaque année. - Transmission de l'annexe financière des besoins de crédits de l'année N+1 au référent Etat le 20/09 de chaque année. Indicateurs de réussite : - Nombre d'actions finalisées - Nombres d'actions avec indicateurs de réussite atteints - Avancement financier du programme

AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.1 : COMMUNIQUER ET INFORMER LE GRAND PUBLIC SUR LES RISQUES DE SUBMERSION MARINE ET LES PHENOMENES D'EROSION COTIERE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la culture et la conscience du risque. - Identifier, sensibiliser et responsabiliser les différents publics types. - Adapter les outils et vecteurs de sensibilisation. - Former le grand public aux bons réflexes. - Informer sur les politiques mises en œuvre par la collectivité.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La CCIN a mis en place une communication importante sur les risques littoraux dans le cadre du PAPI 1 qu'il convient de pérenniser et renforcer auprès des publics peu ou insuffisamment informés. Cette action s'appuie notamment sur la stratégie de communication et le plan d'actions établis en 2019.</p> <p>La CCIN communique à travers plusieurs canaux (site internet, page Facebook, newsletter, journal intercommunal, évènement grand public, musée de l'Hôtel Jacobsen, panneaux de travaux, visites guidées, plaquettes d'information, vidéo pédagogique, formation, etc.). Une mallette pédagogique intitulée « Mission Vortex » adaptée au territoire a également été conçue.</p> <p>Par ailleurs, une exposition abordant une diversité de thématiques a été élaborée (14 roll-up), à laquelle s'ajoutent 3 roll-up présentant le projet des portes anti-submersion.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à déployer tous les moyens de communication, sensibilisation ou vulgarisation à destination des différents publics cible. A titre non exhaustif, sont envisagées les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics (résidents principaux, secondaires, touristes, personnes âgées, jeune public, étrangers, élus, ERP, agents territoriaux, agences immobilières, notaires, scolaires, artisans, etc.). - Recueillir et valoriser la mémoire des inondations (interview, réalisation de vidéo, etc.), en lien avec l'action 1.6. - Concevoir et imprimer des panneaux d'information sur les travaux déployés. - Concevoir et imprimer des plaquettes, courriers, affiches ou livrets d'information selon les besoins (présentation du PEP ou d'une action). - Renforcer les actions de sensibilisation auprès des écoles et collèges du territoire afin d'assurer une dynamique annuelle : il s'agit de mettre en place un ensemble d'ateliers qui permettront de communiquer sur les risques littoraux auprès d'un jeune public, notamment dans le cadre scolaire. A titre indicatif sont envisagés : des sorties pédagogiques sur le terrain pour les collégiens, des animations en classe pour les primaires via la mallette pédagogique Mission Vortex, un concours de dessin inter-écoles autour de

la thématique des risques littoraux (dessine ton pack sécurité, dessine ta dune) ou encore une visite guidée de l'Hôtel Jacobsen, Biotopia).

- Evaluer la pertinence du **format vidéo** pour relayer certaines informations relatives à la gestion des risques littoraux ou actions déployées par la CCIN dans le PEP.

- Organiser et animer des **réunions publiques** sur diverses thématiques : accompagnement des communes pour assurer l'information préventive de la population, présentation du PEP, élaboration du PAPI, présentation d'actions phare, réunion annuelle des réserves communales, etc.

- **Poursuivre le networking et les actus Web** : ce mode de communication permet de toucher un large public en utilisant l'ensemble des réseaux à portée de la CCIN, parmi lesquels : le site internet, la page Facebook, la newsletter « Risques Littoraux » (1800 inscrits), etc. Ces informations seront relayées sur les journaux communaux et intercommunaux afin de toucher un public plus large.

- **Renouveler les supports de la salle « Risques Littoraux » de l'Hôtel Jacobsen** : photos, interviews, animations vidéo, maquettes, expositions temporaires, etc.

- Sensibiliser la population sur la **gestion des eaux pluviales**

- Animer une **sortie pédagogique ou visite guidée** : ces visites peuvent permettre à la CCIN de créer des partenariats avec d'autres acteurs/associations pour mener ou coanimer ces sorties (ONF, Amis de l'Île de Noirmoutier, etc.). Des guides locaux, à la suite d'une formation organisée par des agents de la CCIN, pourront mener ces cessions de terrain. Les offices de tourisme qui assurent des visites guidées en lien avec la thématique du littoral pourront être formés ou renseignés par l'équipe PAPI afin de mieux informer les touristes sans générer un discours anxiogène.

- Organiser un **événement annuel pour communiquer sur les risques littoraux** : à l'image des deux éditions des journées des risques littoraux organisées lors du PAPI 1. Un évènement de ce type permet de valoriser les outils dont dispose la CCIN tout en proposant d'autres animations. A titre indicatif : concours photos, diffusion de vidéo, enquête auprès des personnes âgées, conférences, inauguration d'un repère de crue, animations, visite de chantier, balade commentée, commémoration d'évènements passés, etc.

- **Participer aux évènements organisés sur l'île** : il s'agit de participer, sous diverses formes, aux évènements grand-public organisés tout au long de l'année sur le territoire. Pour cela, la CCIN pourra réutiliser l'ensemble des outils développés lors de certaines manifestations (exposition, plaquette, vidéos, sortie, outils pédagogiques, etc.).

Toute autre action permettant de répondre aux objectifs de la présente fiche action sera envisagée.

PGRI / O5-4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation ».

SLGRI / C1 « Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics ».

PEP / 1.4 « Mettre à jour les DICRIM et les partager avec le grand public ». **1.6** « Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX ».

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN et communes Pilotage/concertation : la CCIN déployera en interne les actions (temps agent) si besoin elle fera appel à des prestataires pour la conception et l'innovation, la réalisation ou l'impression. Procédures réglementaires : / Communication : via tous les canaux disponibles.			
	2024 ○	2025 ●	2026 ●	2027 ●
COUT ESTIMATIF	30 000€HT			
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 80%, soit 24 000€HT CCIN : 20%, soit 6 000€HT			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Temps agent - Bilan annuel des outils de communication mis en œuvre - Partenariats - Montage de projet - Programme - Outils de sensibilisation développés - Rédaction d'un retour d'expérience à la suite d'un évènement Indicateurs de réussite : - Réalisation de la communication - Actualisation de la stratégie interne de communication			

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.2 : INSTALLER DE NOUVEAUX REPERES DE CRUE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE		NIVEAU DE PRIORITE 3			
OBJECTIFS	- Développer la culture du risque, en informant la population sur les hauteurs d'eau atteintes lors des submersions marines récentes et historiques.				
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier				
PLAN DE LOCALISATION					
CONTEXTE DE L'ACTION	Sur l'île de Noirmoutier, la CCIN, en concertation avec les quatre communes de l'île et les services de l'État, a mis en place 9 repères de crue entre 2013 et 2019. Ces repères sont matérialisés par des médailles en bronze précisant le nom de la tempête Xynthia, l'année (2010) et le niveau d'eau atteint lors de cet événement. 8 repères sont situés sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île et le neuvième sur la digue du Gois à Barbâtre. A ce jour, pour cet événement aucun autre site n'est réellement pertinent.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action consiste à Installer de nouveaux repères de crue sur les communes de l'Epine et La Guérinière, ainsi qu'à étudier la possibilité de référencer les niveaux extrêmes atteints lors des tempêtes historiques (hors Xynthia). Elle prévoit également la pose de nouveaux repères de crue en cas de nouvel évènement météo-marin extrême.</p> <p>Tout nouveau repère de crue installé sera référencé sur la plateforme nationale collaborative (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/) ainsi que sur le SIG de la CCIN.</p>				
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation ».</p> <p>SLGRI / C1 « Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics ».</p> <p>PEP / 1.4 « Mettre à jour les DICRIM et les partager avec le grand public ». 1.6 « Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX ».</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Communes</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : Plateforme nationale collaborative</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ○	2027 ●	
COUT ESTIMATIF	5 000€HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 80%, soit 4 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 1 000€HT</p>				

INDICATEURS

Indicateurs de suivi : - Temps agent

Indicateurs de réussite : - Réalisation de la communication

- Nombres de repères de crue posés

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.3 : FORMER A LA PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	- Améliorer les connaissances des acteurs en charge de la prévention des risques littoraux.
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La gestion des risques littoraux, la compréhension des phénomènes de submersion marine, des paramètres météo-marins à l'œuvre ou encore des conséquences du changement climatique sont autant de thématiques complexes mais indispensables à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques efficace.</p> <p>Ces sujets très techniques doivent être expliqués et vulgarisés auprès des élus locaux, gestionnaire d'ERP ou professionnels intervenant sur le sujet, tout comme les agents territoriaux et techniciens ont un besoin de formation continu afin d'acquérir les connaissances liées à l'évolution des savoirs de la communauté scientifique.</p> <p>Dans le cadre du 1^{er} PAPI, la CCIN a organisé une journée de formation sur la thématique de la gestion de crise auprès des acteurs en charge de la sauvegarde des administrés. Il apparaît que ce type de formation devrait être pérennisé et diversifié à l'ensemble des sujets techniques associés à la gestion et prévention des risques littoraux.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action vise à proposer des journées de formation aux acteurs en charge de la gestion et prévention des risques littoraux, parmi lesquels : élus locaux, agents territoriaux, techniciens, professionnels de la construction et de l'aménagement du territoire, gestionnaire d'ERP, etc.</p> <p>Selon les destinataires des formations une diversité de thématiques pourrait être envisagées : le changement climatique, la compétence GEMAPI, la gestion de système d'endiguement, la gestion de crise, la compréhension du PPRL et l'intégration du risque inondation dans l'aménagement, la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations, la lecture des paramètres météo-marins et leur interprétation, etc.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation ».</p> <p>SLGRI / C1 « Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics ».</p> <p>PEP / 1.4 « Mettre à jour les DICRIM et les partager avec le grand public ». 1.6 « Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN et communes

	Pilotage/concertation : la CCIN déployera en internet les actions (temps agent) si besoin elle fera appel à des prestataires pour la conception, la réalisation ou l'impression. Procédures réglementaires : / Communication : via tous les canaux disponibles.
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 • 2025 • 2026 • 2027 •
COUT ESTIMATIF	40 000€HT
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 80%, soit 32 000€HT CCIN : 20%, soit 8 000€HT
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Temps agent - Nombres de personnes par catégories touchées - Nombres d'intervention par an - Nombre d'heures d'intervention par an Indicateurs de réussite : - 4 formations organisées sur la période

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.4 : METTRE A JOUR LES DICRIM ET LES PARTAGER AVEC LE GRAND PUBLIC

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	- Sensibiliser le grand public aux bons réflexes face aux risques majeurs.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication auprès de la population, réalisé par le maire. Les communes ont l'obligation de réaliser ce document et de le porter à connaissance de leurs administrés tous les 2 ans.</p> <p>Ce document a vocation à être mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouveaux éléments de connaissances ou disposition de prévention des risques d'inondation. Dans le cadre du PAPI 1 le DICRIM de chacune des 4 communes de l'Île de Noirmoutier a été mis à jour et homogénéisé en 2022.</p> <p>Il comprend une fiche dédiée aux risques littoraux et d'autres fiches sur les risques majeurs auxquels sont exposées les communes. Imprimé sous le format d'une pochette contenant plusieurs fiches A4 recto verso, il détaille également, l'organisation en cas de crise, les moyens de se préparer à la crise et les dispositifs d'alerte.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les informations contenues dans les DICRIM : les DICRIM conçus en 2022 ont été pensés pour pouvoir être mis à jour plus simplement, les fichiers sources sont disponibles et peuvent être actualisés en cas de nécessité. - Distribuer le DICRIM aux administrés et nouveaux arrivants : distribution du document papier dans les boîtes aux lettres des résidents permanents et secondaires. Délivrer le DICRIM aux nouveaux arrivants, lors des évènements d'accueil organisés par les communes. - Faire vivre le DICRIM : mettre en ligne une version numérique des DICRIM sur les sites internet communaux et intercommunaux. Accompagner les communes pour assurer l'information préventive de la population, notamment lors de réunions publiques tous les deux ans. - Former le grand public aux bons réflexes face aux risques majeurs : dans le cadre du PAPI 1 un support d'affichage au format A1 a été mis à disposition de chacune des communes et à l'accueil de la CCIN. L'objectif est de rendre accessible au grand public l'ensemble des informations relatives à la culture du risque. La mise à jour de l'affiche relative aux bons réflexes en cas d'inondation ainsi que le regroupement des plaquettes et documents afférents est à prévoir auprès de chaque commune. <p>La CCIN étudiera la possibilité de s'associer aux évènements organisés sur le territoire en lien avec la thématique des risques majeurs afin d'animer un stand d'information ou de distribuer les documents d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser le DICRIM vidéo spécifique au risque de submersion marine : en 2022 une vidéo de sensibilisation intitulée « en cas d'inondation je sais réagir » a été conçue. Elle présente les bons comportements à adopter et ceux à

	<p>éviter en cas d'inondation par submersion marine. Toute action de valorisation de cet outil sera déployée (diffusion auprès des scolaires, du cinéma local, des offices de tourisme, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un magnet « Les bons réflexes à adopter » : il a pour but de reprendre les principales consignes de sécurité à connaître et les numéros d'urgence à contacter. - Engager une réflexion sur l'intérêt d'un DICRIM destiné aux jeunes - Engager des échanges avec l'Office du Tourisme pour que les informations contenues dans le DICRIM soient rapportées à la population touristique. <p>Toute autre action permettant de répondre aux objectifs de la présente fiche action sera envisagée.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation ».</p> <p>SLGRI / B6 « Uniformiser les DICRIM et les partager avec le grand public ».</p> <p>PEP / 1.1 « Communiquer et informer le grand public sur les risques de submersion marine et les phénomènes d'érosion côtière ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communes</p> <p>Pilotage/concertation : Communes en partenariat avec la CCIN et les services de l'Etat.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : via les outils régulièrement déployés par les communes et la CCIN. Affichage en mairie, mise en ligne sur les sites internet, distribution d'exemplaire papier à la population.</p> <p>L'échéancier prévoit la mise à jour éventuelle du DICRIM. La diffusion du document étant continue.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;"><input type="radio"/></td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;"><input type="radio"/></td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;"><input checked="" type="radio"/></td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;"><input checked="" type="radio"/></td> </tr> </table>	2024	<input type="radio"/>	2025	<input type="radio"/>	2026	<input checked="" type="radio"/>	2027	<input checked="" type="radio"/>
2024	<input type="radio"/>	2025	<input type="radio"/>	2026	<input checked="" type="radio"/>	2027	<input checked="" type="radio"/>		
COUT ESTIMATIF	10 000€HT (mise à jour du document)								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 80%, soit 8 000€HT</p> <p>Communes : 20%, soit 2 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Mise à jour des DICRIM déjà conçus</p> <p>Indicateurs de réussite : - Nombre de DICRIM distribués</p>								

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.5 : ETUDE DE PREFIGURATION D'UN PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de gestion des sédiments autour de l'île. - Poursuivre et renforcer l'acquisition de données et de connaissances et les diffuser auprès du grand public. - Coopérer avec le réseau des observatoires (RNOTC, OR2C et observatoires participatifs).
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La CCIN est dotée depuis 1999, d'un observatoire qui permet, par l'intermédiaire d'un agent équipé d'outils de mesure de précision, de suivre l'évolution du trait de côte et des stocks de sable autour de l'île de manière périodique. Ces campagnes de mesures systématiques sont complétées, lorsque les événements le nécessitent, par des visites post tempêtes des situations anormales. La banque de données ainsi constituée permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la dynamique d'évolution des plages et des dunes sur le long terme ; - Mesurer les impacts ponctuels des tempêtes ; - Evaluer l'efficacité des ouvrages. <p>Depuis 2016 l'Observatoire du Trait de Côte de la CCIN participe au réseau régional de l'OR2C porté par l'Université de Nantes. Elle-même rattachée au réseau national des Observatoires du Trait de Côte (RNOTC).</p> <p>Depuis 2021, la CCIN en partenaire avec l'université de Nantes, laboratoire IGARUN, réalise une thèse intitulée « <i>Contribution à l'étude de l'adaptation des sociétés littorales au changement climatique : quel scénario choisir pour gérer la bande côtière à court, moyen et long terme ?</i> ». Ce travail de recherche a pour objectifs de (1) caractériser la bande côtière selon plusieurs termes, de (2) modéliser les phénomènes hydrosédimentaires en aide au choix de scénarios d'adaptation, et enfin (3) d'avoir une approche multicritère pour la mise en place de scénarios d'adaptation.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action a pour vocation de réaliser un repérage précis et exhaustif des sources de sédiments disponibles à proximité de l'île et à vérifier la faisabilité de l'utilisation de ces sédiments.</p> <p>- Réaliser un référentiel cartographique de l'avant côté dans la perspective d'un plan de gestion de sédiments en lien avec la future SLGITC : cette action vise à réaliser une série de campagnes d'acquisition (par voies maritime et/ou aérienne autour de l'Île de Noirmoutier) dans le cadre d'un état initial des stocks sableux en vue de recueillir la bathymétrie, la nature des fonds ainsi que l'épaisseur des couches affleurantes. Selon les éventuels travaux de prélèvements réalisées, les secteurs concernés, seront contrôlés par des campagnes régulières bathymétriques afin de connaître leur évolution.</p> <p>Etape 1 : état initial des ressources marines et terrestres. Les données recueillies par l'OR2C et le SHOM lors de leurs campagnes d'acquisition respectives (bathymétrie) seront utilisées. Toutefois elles ne seront pas</p>

	<p>suffisantes dans la perspective d'un plan de gestion des sédiments, notamment pour connaître la nature et l'épaisseur des fonds. Des campagnes réalisées à l'aide de sonar, sismomètres, moyens acoustiques, ou prélèvements seront indispensables pour compléter cette étude de préfiguration et aboutir à une connaissance fine à vocation opérationnelle.</p> <p>Etape 2 : Etude de faisabilité</p> <p>La faisabilité sera étudiée selon a minima les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Disponibilité des sédiments, étude du potentiel quantitatif et qualitatif.- Faisabilité réglementaire- Faisabilité technique (extraction un import)- Modélisations des mouvements sédimentaires sur les lieux de dépôt. <p>En complément du référentiel cartographique de l'avant côte, la présente action vise à poursuivre et pérenniser l'acquisition de données en vue de renforcer la connaissance de l'évolution des plages et dunes de l'Île de Noirmoutier sur le long terme.</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuivre le suivi du trait de côte annuel : pérenniser la campagne de suivi annuelle du trait de côté réalisée à l'aide d'un DGPS (renouvellement du matériel si nécessaire).- Diffuser les connaissances acquises au grand public : depuis 2021 le bilan annuel du trait de côte est publié via une cartographie interactive sur le site internet de la CCIN. La diffusion de cette information doit être poursuivie et étendue à d'autres informations (profil de trait de côte, présentation de la dynamique d'évolution historique de certains secteurs, bilan après tempêtes etc.). Mettre en ligne la base de données des carte postales anciennes avec actualisation de la prise de vue lorsque cela est possible.- Participer au réseau des observatoires (OR2C, etc.) : afin de s'associer aux projets portés au niveau régional ou national, l'Observatoire du Trait de Côte de la CCIN suivra les COPIL et COTEC organisés par ces deux instances.- Promouvoir l'observatoire participatif du trait de côte : pérenniser les sites de suivi photographique à l'aide du dispositif Coastsnap (Homardiers, la Clère, la Linière) et Sentinelles de la Côte (la Martinière). Assurer l'implication des citoyens dans l'observatoire participatif du trait de côte afin de les sensibiliser aux problématiques d'érosion et de submersions marines.
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-4 « Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines ».</p> <p>SLGRI / A4 « Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires ».</p> <p>PEP / 1.1 « Communiquer et informer le grand public sur les risques de submersion marine et les phénomènes d'érosion côtière ». 1.8 « Evaluer le recul du trait de côte à échéances 0-30 ans et 30-100 ans ». 1.9 « Elaborer une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Communes, OR2C. Recrutement d'un prestataire spécialisé pour la réalisation du suivi topographique de l'avant côte.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : via les outils régulièrement employés par la CCIN et le SIG grand public.</p>

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024	2025	2026	2027
	○	• Campagnes de relevé	•	•
COUT ESTIMATIF	400 000 €HT (référentiel cartographique de l'avant côte)			
FINANCEMENT	Etat (AFITF) : 50% CCIN : 50% Prioritaire pour les communes inscrites la liste du décret (pour toutes les actions du BOP 113).			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Réalisation de la campagne de suivi du trait de côte annuelle. - Nombre de communications réalisées. Indicateurs de réussite : - Réalisation du référentiel cartographique de l'avant côte.			

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.6 : STRUCTURER ET RENFORCER LA CONNAISSANCE DES EVENEMENTS HISTORIQUES LOCAUX ET FAVORISER LES RETEX

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance des évènements météo-marins impactant le territoire. - Diffuser et rendre accessible la base de données des évènements historiques locaux.
PERIMETRE CONCERNÉ	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La connaissance des événements passés est riche d'enseignements pour anticiper les événements et leurs conséquences. L'île de Noirmoutier recense plusieurs événements météo marins ayant engendré des dégâts d'ouvrages complétés parfois, de dégâts sur des enjeux matériels. Un étudiant engagé en 2017 au sein de la CCIN a permis de constituer une base de données au sein de laquelle sont recensés les événements historiques sur le web SIG de la CCIN.</p> <p>Plus récemment, en 2022 la CCIN a initié un observatoire participatif du trait de côté à l'aide de deux dispositifs : Coastsnap et Sentinelles de la Côte.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à réaliser les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser et compléter couramment la base « Histovimer » : à partir de la base élaborée et renseignée en 2017, il s'agit de compléter le volet actuel et contemporain en reprenant les événements survenus depuis 2017 et en enregistrant les futurs événements à venir (VVS, tempêtes ayant générés des dégâts sur les ouvrages ou des reculs du trait de côte significatifs). Seront renseignés les champs suivants : conditions météorologiques, dégâts, submersions, surveillance mise en place, travaux éventuels. - Rédiger un rapport après tempête : formaliser l'édition d'un document de synthèse à la suite d'un événement météo marin ayant engendré des dégâts sur l'île de Noirmoutier (à partir des informations renseignées dans la base « Histovimer »). - Valoriser les connaissances acquises et les rendre publiques : afin de favoriser la culture du risque, l'action prévoit également de partager les données capitalisées avec le grand public. Plusieurs supports pourraient être utilisés (base de données publique, valorisation sous la forme d'un livre, animation à créer au sein du musée de l'Hôtel Jacobsen, etc.) en lien avec l'action 1.1. <p>La possibilité de recenser les retours d'expérience du grand public sur les zones inondées, par la mise en place d'un système de fiches standardisées, sera étudié.</p> <p>- Poursuivre les dispositifs Coastsnap et sentinelles de la Côte.</p>
LIENS	
PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-2 « Informations apportées par les stratégies locales de gestion des risques d'inondation ». O6-1 « Prévision des inondations ». O6-4 « Retour d'expériences ».</p>

	SLGRI / B1 « Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX ». PEP / 1.1 « Communiquer et informer le grand public sur les risques de submersion marine et les phénomènes d'érosion côtière ».								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Associer les associations disposant de sources d'archives afin d'alimenter la base « Histovimer ».</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : partager la base de données, lancer un appel à archives.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">2024</td> <td style="text-align: center;">2025</td> <td style="text-align: center;">2026</td> <td style="text-align: center;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">● Projet valorisation</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	●	●	● Projet valorisation	●
2024	2025	2026	2027						
●	●	● Projet valorisation	●						
COUT ESTIMATIF	20 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 10 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 10 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Mise à jour de la base Histovimer. - Nombre de rapports après tempête rédigés.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Partage de la base de données.</p>								

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.7 : ELABORER UN OBSERVATOIRE DE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la cartographie des enjeux présents sur l'île quel que soit l'événement. - Aider à la gestion de la vulnérabilité.
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>En 2018, le Cerema a assisté les collectivités du TRI Noirmoutier Saint-Jean-de-Monts afin de construire un référentiel de vulnérabilité à travers le calcul d'indicateurs basés sur les objectifs de la SNGRI.</p> <p>Au total 41 indicateurs ont été construits, dont 39 calculés, afin de suivre les politiques menées localement. Malgré l'élaboration de ce premier observatoire, les indicateurs n'ont que très peu servi, le format papier n'a pas permis de diffuser ses indicateurs et de les rendre plus interactifs et évolutifs.</p> <p>La connaissance des enjeux sur le territoire reste incomplète, la CCIN souhaite disposer de bases de données plus récentes et facilement actualisables afin d'être en mesure de disposer facilement de chiffres clés.</p> <p>L'objectif est aussi d'affiner les données sur les enjeux au moment de l'élaboration du PPRL.</p> <p>Enfin, la CCIN souhaite mettre en œuvre un outil ouvert au public sur la vulnérabilité des enjeux.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à développer sur un WEB-SIG une cartographie de la vulnérabilité du territoire à partir de 4 composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aléas (érosion et submersion) - Enjeux exposés (nombre d'habitations, bâti, ERP, personnes vulnérables, ménages à bas revenus, part des résidences secondaires, hébergements touristiques, etc.) - Gestion (contraintes de constructibilité en zone d'aléas, mise en œuvre du PAPI, etc.) - Représentations sociales (confiance dans les institutions, etc.) <p>Pour chaque composante des indicateurs permettent de traduire la vulnérabilité du territoire graphiquement et un tableau de bord retranscrit quantitativement les données.</p> <p>L'objectif de l'action est d'identifier les sources de vulnérabilité les plus fortes et de constituer une aide à la décision pour les équipes techniques et les élus locaux.</p> <p>Cet outil sera transversal avec les services de la CCIN en charge du développement économique et du PLUi notamment.</p> <p>Plusieurs pistes de partenariats ou prestations seront étudiés, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actualisation du référentiel existant par le CEREMA - Inscription dans le projet OSIRISC, porté par l'Université de Brest

	Les données acquises pour la réalisation du PPRL et celle du PAPI seront utilisées. Ces données devront également servir à la gestion de crise (action 3.7).				
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>SLGRI / D2 « Se doter d'un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux ».</p> <p>PEP / 1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'Île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI ». 3.7 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise ».</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, Cerema ou Université, prestataire extérieur pour rendre les données compatibles avec les outils SIG.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : rendre l'observatoire public.</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ●	2027 ●	
COUT ESTIMATIF	10 000€HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 5 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 5 000€HT</p>				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre d'indicateurs calculés. - Moissonnage réguliers des indicateurs.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Observatoire opérationnel avec indicateurs adaptés.</p>				

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.8 : EVALUER LE RECOL DU TRAIT DE CÔTE A ECHEANCES 0-30 ANS ET 30-100 ANS

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les cartographies de recul du trait de côte à horizons 0-30 ans et 30-100 ans. - Connaître les secteurs du territoire à surveiller et alimenter les réflexions concernant les actions de suivi et gestion du trait de côte à engager dans le cadre d'une SLGTC. - Intégrer les cartographies dans les documents d'urbanisme (PLUi).
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La loi dite « Climat et résilience », adoptée le 22 août 2021, introduit l'établissement d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte sur le territoire des communes devant, ou souhaitant, adapter leur stratégie locale d'aménagement au recul du trait de côte. La production de cette carte locale est obligatoire pour les communes listées « dont le territoire n'est pas couvert, à la date d'entrée en vigueur de la liste, par un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) prescrit ou approuvé comportant des dispositions relatives au recul du trait de côte ».</p> <p>Le PPRL de l'Ile de Noirmoutier approuvé en 2015 comporte des dispositions relatives au recul du trait de côte, toutefois ce document fait actuellement l'objet d'une révision par les services de l'Etat en vue d'y intégrer l'élévation du niveau marin à horizon 2100.</p> <p>En 2024, la CCIN devra décider si elle souhaite intégrer le décret listant les communes exposées à un phénomène d'érosion, le cas échéant, établir les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte, étant compétente en matière de document local d'urbanisme. Ou bien laisser la réalisation de la cartographie aux services de l'Etat dans le cadre de la révision du PPRL, ce qui ne lui permettra pas de bénéficier des nouveaux outils qu'offre la loi Climat et Résilience pour adapter l'aménagement du littoral au changement climatique.</p> <p>Par ailleurs, la CCIN a engagé depuis 2022 une recherche doctorale en convention avec l'Université de Nantes afin d'analyser l'évolution passée, actuelle et future du trait de côte de l'île de Noirmoutier. Les résultats permettront d'identifier les mouvements historiques négatifs et positifs du trait de côte et de projeter cette évolution dans le futur en y incluant les scénarios du changement climatique. A la suite le modèle élaboré permettra de tester différentes trajectoires d'adaptation visant à atténuer les risques en stabilisant la bande côtière, comme le rechargement de plage, la construction de digues ou d'épis. A termes les analyses prospectives permettront à la CCIN de définir une stratégie de gestion du trait de côte sur le long terme.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La mise en œuvre de cette action s'articule autour de plusieurs axes <u>selon les choix politiques à venir</u> :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la liste des communes concernées par le recul du trait de côte : les communes de l'Île de Noirmoutier et la CCIN devront délibérer pour intégrer le décret des communes exposées à l'érosion. - Mettre en œuvre la loi Climat et Résilience : décider de la réalisation des cartographies par la CCIN et non par les services de l'Etat dans le cadre de la révision du PPRL. - Valider les cartographies du recul du trait de côte à horizons 0-30 ans et 30-100 ans : la recherche doctorale en cours a d'ores et déjà permis de définir les cartographies à horizons 0-30 ans et 30-100 ans. Il s'agira d'arrêter les scénarios retenus à travers des COTEC et COPIL avec l'ensemble des parties prenantes. Un prestataire sera nécessaire pour traduire ces cartes en zonages réglementaires. - Alimenter la SLGITC : les cartographies élaborées constituent le premier jalon de la définition d'une stratégie de gestion de la bande côtière, puisqu'elles représentent un outil de connaissance, à mobiliser pour définir les orientations de la stratégie. - Communiquer les cartographies au grand public : la démarche de cartographie s'accompagnera d'actions visant à associer et sensibiliser le grand public. <p>A l'initiative des communes vulnérables identifiées et préalablement à la mise en œuvre d'une carte locale, une convention peut être établie entre l'Etat et les collectivités concernées afin de définir la liste des moyens techniques et financiers mobilisés par chacune des parties pour accompagner les actions de gestion du trait de côte, notamment l'élaboration de la carte locale d'exposition au recul du trait de côte (art. L. 321-16 du Code de l'environnement).</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-4 « Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines ».</p> <p>SLGRI / A4 « Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires ».</p> <p>PEP / 1.6 « Structurer et renforcer la connaissance des évènements historiques locaux et favoriser les RETEX ». 1.9 « Elaborer une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC) » 1.10 « Elaborer le dossier de candidature PAPI 2 complet »..</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN, Université de Nantes</p> <p>Pilotage/concertation : constituer un COTEC et COPIL afin de valider les scénarios retenus pour l'établissement des cartes. Ils seront composés de scientifiques, décideurs publics et des équipes techniques de la CCIN.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : via les outils régulièrement employés par la CCIN et le SIG grand public.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">2024</td> <td style="padding: 5px;">2025</td> <td style="padding: 5px;">2026</td> <td style="padding: 5px;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">○</td> <td style="text-align: center;">○</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	●	●	○	○
2024	2025	2026	2027						
●	●	○	○						
COUT ESTIMATIF	20 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (AFIFT) : 50%, soit 10 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 10 000€HT</p>								

INDICATEURS

Indicateurs de suivi :

- Décision politique
- Elaborer les cartographies du recul du trait de côte à horizons 0-30 ans et 30-100 ans.
- Nombre de COTEC et COPIL organisés.

Indicateurs de réussite : - Intégration des cartographies dans le PLUi.

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.9 : ELABORER UNE STRATEGIE LOCALE DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE (SLGITC)

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte. - Définir un plan de gestion des sédiments pour le territoire.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le relief de l'île de Noirmoutier, son exposition aux événements météo-marins et la présence de nombreux ouvrages de défense contre la mer sur une grande partie de son linéaire conduisent à mener des réflexions approfondies en termes de gestion du trait de côte et de protection contre la mer.</p> <p>Les perspectives d'élévation du niveau de la mer, en lien avec les changements climatiques en cours, sont susceptibles de conduire à des modifications substantielles des systèmes hydrosédimentaires dont les modes de gestion méritent d'être anticipés.</p> <p>Une analyse du fonctionnement hydrosédimentaire apportera les bases indispensables à la définition d'une stratégie de gestion du trait de côte et permettra de définir une stratégie de gestion des sédiments compatible avec les modes de gestion envisageables.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action consiste à élaborer la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte de l'Île de Noirmoutier.</p> <p>La CCIN, pour se faire, recruterá un prestataire en vue d'étudier et de réaliser les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le fonctionnement hydrosédimentaire de l'Île de Noirmoutier - Réaliser les analyses Multi-Critères et coûts bénéfices afin d'étudier différentes solutions de gestion et protection - Gérer la bande côtière à l'échelle globale et sur le long terme - Définir un plan de gestion des sédiments - Informer le grand public sur le risque de recul du trait de côte - Elaborer et approuver les grandes orientations de la stratégie de gestion de la bande côtière sur le long terme et les interventions différencierées selon les enjeux identifiés par secteur. <p>Les SLGITC doivent aussi tenir compte de la contribution des écosystèmes côtiers à la gestion du trait de côte (art. L. 321-17 du Code de l'environnement) et elles comportent des dispositions relatives à l'information du public sur le recul du trait de côte.</p> <p>En fonction du choix politique quant à la définition des cartes d'érosion (action 1.8), la CCIN pourrait mettre en place une SLGITC qui utilisera les outils de la loi Climat et Résilience afin de gérer et anticiper les conséquences de cet aléa à long terme. Un lien sera fait alors, avec le PLUi et l'action 4.5 du PEP.</p> <p>L'étude sera réalisée à partir des connaissances acquises par la CCIN et en parallèle de l'élaboration du PAPI et la révision de la SLGRI (action 1.10).</p>

	L'objectif étant de disposer à l'issue de la période du PEP d'un document stratégique complet permettant à la CCIN de déployer des actions de prévention et protection cohérentes à l'échelle globale de l'île, sur les risques de submersion marine et le phénomène de recul du trait de côte.								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-4 « Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines ».</p> <p>SLGRI / A4 « Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires ». A5 « Conforter la stratégie de gestion durable du trait de côte par une vision globale du territoire ».</p> <p>PEP / 1.5 « Etude de préfiguration d'un plan de gestion des sédiments ». 1.6 « Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX ». 1.8 « Evaluer le recul du trait de côte à échéances 0-30 ans et 30-100 ans ». 1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'Île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI ». 4.5 « Engager une étude sur une architecture adaptée au risque et promouvoir un urbanisme plus résilient ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Communes, OR2C, Université de Nantes, ONF, Conservatoire du Littoral, Etat, Région, Département, recrutement d'un prestataire.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : via les outils régulièrement déployés par la CCIN.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">•</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">•</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">•</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">•</td> </tr> </table>	2024	•	2025	•	2026	•	2027	•
2024	•	2025	•	2026	•	2027	•		
COUT ESTIMATIF	100 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (AFIFT) : 50%, soit 50 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 20 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 15 000€HT</p> <p>Département : 15%, soit 15 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix politique - Recrutement d'un prestataire. - Nombre de réunions réalisées. <p>Indicateurs de réussite : - SLGTC élaborée et validée.</p>								

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.10 : ELABORER LE DOSSIER DE CANDIDATURE PAPI 2 COMPLET ET METTRE A JOUR LA SLGRI

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser et approuver une nouvelle SLGRI. - Construire un programme d'actions partagé et réaliste pour les 6 ans du PAPI 2. - Assurer la participation effective des parties prenantes et du public à l'élaboration du PAPI. - Intégrer les incidences environnementales du projet PAPI dès son élaboration. - Labelliser le PAPI 2 de l'Île de Noirmoutier en 2027 pour une mise en œuvre dans la continuité du PEP dès 2028 au maximum.
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La CCIN a déposé et labellisé un 1er PAPI en 2012, celui-ci s'est poursuivi par la mise en œuvre d'un PEP sur la période 2024-2027 afin d'assurer la continuité des actions courantes déployées sur le territoire.</p> <p>Afin de répondre aux exigences du cahier des charges des PAPI de 3ème génération la CCIN souhaite se donner le temps nécessaire à l'élaboration des pièces et à la rédaction des études d'avant-projet pour les actions de travaux de l'axe 7, pendant les 4 années de mises en œuvre du PEP.</p> <p>En application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et des articles L.122-4 et suivants, et de l'article R.122-17 du code de l'environnement les PAPI dont la déclaration d'intention est postérieure au 25 juin 2023 sont désormais soumis à évaluation environnementale.</p> <p>Le PAPI 2 de la CCIN est pleinement concerné puisque le courrier de déclaration d'intention a été envoyé le 07/09/23.</p> <p>Le code de l'environnement impose des modalités de concertation et de consultation du public en lien avec la démarche d'évaluation environnementale.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action consiste en l'élaboration du dossier de candidature du PAPI 2 de l'Île de Noirmoutier, conformément au cahier des charges en vigueur, les pièces du dossier sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du porteur du PAPI - Diagnostic approfondi et partagé du territoire (issu du PEP ou de la SLGRI) - Stratégie adaptée aux problématiques identifiées - Organisation de la gouvernance du projet - Programme d'actions et les fiches actions correspondantes - Plan de financement du programme d'actions - Analyse multicritères ou ACB pour les travaux des axes 6 et 7 - Lettres d'intention des MO - Lettres d'engagement des cofinanceurs - Résumé non technique du PAPI

- Rapport environnemental

Le ou les prestataires recrutés par la CCIN rédigeront les pièces listées ci-dessus et réaliseront le processus complet d'évaluation environnementale pendant l'élaboration du PAPI.

La CCIN sollicitera un cadrage préalable auprès de l'autorité environnementale afin d'identifier précisément la procédure d'évaluation environnementale (délais, attendus, etc.). Elle devra être menée de manière intégrée et itérative tout au long du processus d'élaboration du PAPI.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic approfondi du territoire, une stratégie globale à l'échelle de l'île et sur les risques de submersion marine et le phénomène de recul du trait de côte sera réalisée. Elle permettra de réviser la SLGRI et de construire une SLGITC en lien avec l'action 1.9.

La SLGRI révisée sera le chapeau du PAPI 2 et définira les objectifs à poursuivre dans les actions mises en œuvre.

Dans la mesure où il est souhaité une continuité entre le PEP et le PAPI 2, l'élaboration des pièces du dossier de candidature commencera dès 2024 pour obtenir une labellisation en 2027, au plus tard, et permettra une mise en œuvre du programme début 2028 maximum.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PAPI l'autorité environnementale sera consultée sur : le projet de PAPI, le rapport environnemental et la consultation du public.

La participation effective des parties prenantes à l'élaboration du PAPI sera organisée à travers plusieurs phases :

- **La concertation préalable** : elle est organisée volontairement par le porteur du PAPI et doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du PAPI, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire. Conditions minimales fixées par le code de l'environnement (durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois ; information 15 jours avant le début de la concertation par voie d'affichage, dématérialisée ou de publication locale ; publication du bilan de la concertation ; réponse du porteur du PAPI sur les enseignements tirés de la concertation). La concertation peut être réalisée sous l'égide d'un garant.

- **La consultation du public** : lorsque l'autorité environnementale a rendu son avis sur le PAPI, une participation du public par voie électronique (PPVE) doit être organisée. La consultation électronique est proposée pendant une durée minimum d'un mois sur la base du projet PAPI, de l'évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité environnementale. A la suite de la consultation une synthèse est rédigée avec les observations et propositions prises en compte. Elle est rendue publique pendant une durée minimale de 3 mois.

- **L'information du public** : une fois le PAPI labellisé, les documents suivants doivent être mis à disposition du public au format papier et numérique : une déclaration environnementale, le dossier PAPI. Une communication à minima dans un journal local doit être réalisée ainsi que les modalités pour obtenir une copie des documents mis à disposition.

Le(s) prestataire(s) accompagnera la CCIN jusqu'à la labellisation du PAPI et préalablement de l'approbation de la SLGRI.

	<p>protection contre les inondations »; O4-4 « Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines »; O5-2 « Informations apportées par les stratégies locales de gestion des risques d'inondation ».</p> <p>SLGRI / D5 « Elaborer un nouveau PAPI pour l'île de Noirmoutier ».</p> <p>PEP / 0.1 « Animer le programme d'études préalables au PAPI »; 1.9 « Elaborer une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) ».</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Recrutement d'un ou plusieurs prestataires pour élaborer le dossier de candidature du PAPI 2. Un COTEC et un COPIL seront constitués pour assurer l'avancement et la validation de l'action.</p> <p>Procédures réglementaires : Instruction du dossier par la DREAL, examen par l'instance de labellisation, respect des articles du code de l'environnement.</p> <p>Communication : concertation et consultation du public tout au long de la démarche PAPI. Communication via les outils régulièrement employés par la CCIN.</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 •	2025 •	2026 •	2027 •	
COUT ESTIMATIF	380 000 €HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 190 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 76 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 57 000€HT</p> <p>Département : 15%, soit 57 000€HT</p>				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de COTEC/COPIL. - Pièces constitutives du dossier finalisées. - Bilan de la concertation préalable.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Organiser 2 ateliers de concertation et consultation du public pour l'élaboration du PEP. - Dépôt du dossier auprès des services instructeurs de la DREAL. - Labellisation du PAPI et approbation d'une nouvelle SLGRI.</p>				

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.11 : ETUDE RELATIVE A LA CONNAISSANCE DE L'ALEA RUISSELEMENT PLUVIAL SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	- Connaitre l'aléa ruissellement pluvial et les risques associés.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	<p>Le risque d'inondation par ruissellement, lié à un aléa météorologique à l'origine de fortes pluies en intensité ou en durée, provoque des dommages dans certains secteurs connus de l'île. De plus, la pluviométrie élevée est à même de générer un sur-aléa concernant le risque de submersion marine.</p> <p>A ce jour, le réseau d'eau pluviale est sous compétence communale.</p> <p>Une étude préliminaire au Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a été réalisée en 2014. Le PLUi, porté par la CCIN est en cours d'élaboration et nécessite d'intégrer le schéma directeur de gestion des eaux pluviales dans le règlement du plan.</p>
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Dans le cadre du projet de construction des portes anti-submersion prévu au PAPI 1, la CCIN a engagé une étude hydraulique afin d'évaluer l'impact des pluies, selon plusieurs périodes de retour, dans le programme fonctionnel de fermeture des portes. Etude hydraulique - portes anti-submersion (2023) : périodes de retour (5, 10, 30 et 100 ans) / durées de pluie (2h, 3h, 4h, 6h, 9h, 12h et 18h).</p> <p>Enfin, dans le cadre du Contrat Territorial Eau (CTE) 2023-2025, la CCIN souhaite réaliser une étude hydraulique en milieu rural pour évaluer et réduire les flux des polluants divers et viser l'autoépuration de l'eau pluviale avant le rejet dans les milieux (plaine agricole – échelle île de Noirmoutier).</p> <p>Afin d'avoir une vision globale et de répondre aux besoins spécifiques de plusieurs de ses compétences, la CCIN souhaite mutualiser une étude de l'aléa ruissellement pluvial afin d'alimenter ses politiques publiques.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à recruter un prestataire spécialisé dans la réalisation d'études hydrauliques en vue de définir l'aléa ruissellement pluvial et les enjeux associés en matière de gestion des eaux pluviales sur l'Île de Noirmoutier (zone urbaine et hors urbaine). Les modélisations seront ciblées par secteurs sensibles et réalisées au moins pour les périodes de retour : 10, 30 et 100 ans.</p> <p>Le diagnostic devra répondre aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier l'aléa ruissellement suivant les scénarios étudiés. - Identifier les dysfonctionnements pour chaque occurrence de pluie : mise en charge et saturation du réseau, dysfonctionnement d'ouvrages hydrauliques, localisation de zones de débordements, d'inondations. - Identifier les secteurs impactés et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du territoire. Définir la sinistralité du territoire et cibler les secteurs les plus sensibles pour les modélisations.

	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les interactions entre pluviométrie/marée et le risque de sur-aléa en cas d'évènement météo-marin extrême (vidange impossible pour cause de marée haute ou de portes anti-submersion fermées). - Elaborer un programme de travaux et mesures pour réduire les conséquences de l'aléa ruissellement (solutions fondées sur la nature, bassin de rétention, travaux sur les réseaux, etc.). - Etudier la problématique du ressuyage à la suite d'une submersion marine (sur la base du réseau pluvial). - Sensibiliser la population sur la gestion des eaux pluviales : une communication sur les méthodes de gestion des eaux pluviales à la parcelle sera proposée afin de sensibiliser le grand public (par exemple sous la forme d'une plaquette « gérer les eaux pluviales sur l'île de Noirmoutier »). Des documents spécifiques pourront également être ajoutés dans les PLU qui n'en disposent pas. 								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O2-14 « Prévenir, voire réduire, le ruissellement et la pollution des eaux pluviales ».</p> <p>SLGRI / C5 « Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire ».</p> <p>PEP 4.2 « Créer et animer un réseau des acteurs de la planification et l'aménagement du territoire ». 5.2 « Mener des études de réduction de la vulnérabilité des réseaux et mettre en œuvre les travaux de réduction de leur vulnérabilité ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : Communes et CCIN. Recrutement d'un prestataire pour la réalisation de l'étude.</p> <p>Procédures réglementaires : Intégration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales dans le règlement du PLUi et élaboration des prescriptions quantitatives et qualitatives.</p> <p>Communication : sensibilisation via les réseaux sociaux.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">2024</td> <td style="padding: 5px;">2025</td> <td style="padding: 5px;">2026</td> <td style="padding: 5px;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">●</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">●</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">○</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">○</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	●	●	○	○
2024	2025	2026	2027						
●	●	○	○						
COUT ESTIMATIF	100 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 50 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 50 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Lancement du marché de l'étude. - Cartographies selon les scénarios de précipitation. - Proposition d'un programme de travaux.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Réalisation de l'étude. - Adapter l'urbanisation au regard de l'aléa ruissellement. - Gestion des eaux pluviales à la parcelle.</p>								

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.12 : MENER UN TRAVAIL DE RECHERCHE SUR LES TRAUMATISMES LIES AUX EVENEMENTS TEMPETUEUX ET DEFINIR DES MOYENS DE DIMINUER LEURS IMPACTS

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	- Limiter les impacts psychologiques et sociaux des inondations afin d'améliorer la résilience du territoire, de ses habitants et ses acteurs économiques.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La vulnérabilité psychologique des personnes aux inondations a une composante personnelle, familiale, culturelle, professionnelle, etc. Afin de favoriser un retour rapide à une situation acceptable post crise, la résilience des personnes est un enjeu fort.</p> <p>En 2017, l'Observatoire Régional de la Santé a mené une étude d'impact du PAPI sur la santé (EIS), cette étude s'est finalisée par une liste de recommandations ciblant la promotion de la santé au sein des actions de la gestion des risques littoraux.</p> <p>La CCIN s'est dotée en décembre 2022 d'un Plan Unique Santé Social (PLUSS) dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé avec une approche décloisonnée et intersectorielle. Y sont associés l'ensemble des professionnels du territoire (milieux sanitaire, social, médico-social, éducatif) mais aussi les services et associations (en lien avec la petite enfance, l'enfance, les séniors, les personnes en situation de handicap, de précarité, etc.).</p> <p>Le programme se décline autour de 5 axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de prévention et de promotion d'un environnement favorable à la santé - Renforcer l'accès aux droits et à la santé, améliorer les parcours de vie - Soutenir et accompagner les enfants, les jeunes et leurs parents dans leurs parcours de vie - Favoriser les solidarités, les liens sociaux et la participation des habitants à la vie locale - Mettre en œuvre et animer la coordination intercommunale et intersectorielle
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Il s'agit de mener un travail de recherche sur les traumatismes liés aux événements tempétueux et d'inondation, puis de définir des moyens de diminuer leurs impacts : participation à un projet de recherche ou engagement d'un stagiaire.</p> <p>Cette action sera réalisée conjointement avec le service interne en charge de la santé. L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) sera également recontacté.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	PGRI / O2-8 « Prise en compte des populations sensibles » O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »

	SLGRI / C7 « Mener une réflexion sur les moyens de résilience des populations traumatisées »				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, Universités, ORS, ARS, Etat, Région, Département</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : atelier de travail, communication à adapter selon l'avancement du projet.</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ○	2027 ●	
COUT ESTIMATIF	25 000€HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 12 500€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 12 500€HT</p>				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Amélioration de la connaissance. - Plan d'actions et mesures.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Réception de l'étude. - Intégration dans la stratégie de communication.</p>				

AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

ACTION 1.13 : ENGAGER UNE ETUDE D'EVALUATION ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES PRIMAIRES DANS LES SECTEURS EXPOSES

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la vulnérabilité des activités primaires vis-à-vis du risque de submersion marine. - Proposer des solutions adaptées de réduction de la vulnérabilité des activités primaires.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	Zones agricoles, ostréicoles et aquacoles de l'île. Sièges d'exploitation, lieux de culture, de transformation et de stockage.
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de l'élaboration du PAPI 1, du PPRL ou de la SLGRI le diagnostic s'est attaché à évaluer la vulnérabilité d'un certain nombre de composantes du territoire, toutefois en ressort une méconnaissance des impacts d'une submersion marine sur le secteur agricole et activités primaires.</p> <p>La CCIN pilote un Projet Alimentaire Territorial depuis 2021, et elle a récemment engagé l'élaboration de son PLUi, en conséquence les connaissances issues d'un diagnostic de vulnérabilité des activités primaires associées à des préconisations organisationnelles et structurelles pourraient alimenter ces deux politiques publiques.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action consiste à évaluer la vulnérabilité des activités primaires de l'Île de Noirmoutier situées en zone inondable.</p> <p>L'étude sera menée en 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les exploitations concernées : connaître précisément les activités agricoles impactées et de quelles manières (types d'activités, bâtiments et surfaces concernés). - Analyser les impacts : comprendre les impacts sur l'agriculture et le foncier agricole. L'évaluation devra se faire par système de production (activité salicole, conchylicole, agricole, aquacole, de pêche, etc.) afin d'envisager les solutions les plus adaptées et de limiter les préjudices. Elle devra être exhaustive et analyser l'ensemble des effets négatifs d'une inondation sur l'activité agricole : bâtiments, réseaux, réseaux d'irrigation, matériels d'exploitation, équipements, stocks, cheptel, sols, cultures et prairies. La problématique des sources de pollution susceptibles d'impacter les activités primaires lors d'une inondation sera également étudiée. - Traiter les impacts : l'objectif est de définir comment les impacts sur l'activité agricole et sur le foncier agricole vont pouvoir être évités, réduits et compensés. <p>Les objectifs du diagnostic sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en compte des enjeux et de la valeur de l'activité agricole et des espaces naturels dans les réflexions sur la gestion des inondations - Favoriser la participation du monde agricole à la recherche de solutions pour réduire la vulnérabilité de leur activité vis-à-vis du risque de submersion marine

	<p>- Atténuer les dommages dus aux inondations, réduire l'incidence des projets et mesures de gestion des inondations sur l'activité agricole, notamment des transferts d'exposition, et mettre en place des mécanismes de solidarité efficaces.</p> <p>Plus largement le diagnostic vise à répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la sécurité des exploitants agricole sur leur exploitation au moment de l'inondation - Préserver les emplois locaux, l'attractivité et la compétitivité des territoires - Prendre en compte les risques de sur-endommagement <p>Un groupe de travail regroupant les parties prenantes et acteurs du territoire sera constitué en vue d'élaborer une démarche de concertation, parmi lesquels : la CCIN en tant que porteuse de projet, les agriculteurs, la chambre d'agriculture, les services de l'Etat, un représentant ou gestionnaire d'espace naturel, les associations de protection de l'environnement.</p> <p>Les résultats de l'étude permettront d'envisager la pertinence d'inscrire une action au prochain PAPI pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « <i>Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations</i> »</p> <p>SLGRI / C2 « <i>Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations</i> »</p> <p>PEP / 1.7 « <i>Elaborer un observatoire de la vulnérabilité du territoire</i> »</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN, recrutement d'un prestataire en charge de la réalisation de l'étude.</p> <p>Pilotage/concertation : groupe de travail en charge de l'étude (composé à minima des parties prenantes identifiées dans la fiche action).</p> <p>Procédures réglementaires : les procédures réglementaires en matière d'aménagement et d'urbanisme seront étudiées.</p> <p>Communication : concertation avec les professionnels.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">○</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">○</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	○	●	●	○
2024	2025	2026	2027						
○	●	●	○						
COUT ESTIMATIF	100 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 50 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 50 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Publication d'un marché public pour retenir un prestataire en charge de l'étude. - Nombre de réunions de suivi réalisées.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Restitution de l'étude.</p>								

AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION 2.1 : LOCALISER LES PREVISIONS METEO-MARINES AU PLUS PRES DU TERRITOIRE

ACTION NOUVELLE		NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les données physiques locales. - Affiner les modèles météo marins. - Prévision de l'impact des tempêtes sur la dynamique du trait de côte. 	
PERIMETRE CONCERNE	Région Pays de Loire	
PLAN DE LOCALISATION		
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le diagnostic réalisé lors de la SLGRI met en évidence le fait que les procédures d'alerte « Vagues Vigilance Submersion », déclenchées à l'échelle départementale à partir des données du marégraphe des Sables d'Olonne peuvent, selon le contexte météo marin, ne pas être adaptées à l'île de Noirmoutier.</p> <p>Or, une information non adaptée peut engendrer au fur et à mesure du temps, une diminution de la mobilisation des acteurs de la gestion de crise. Il y a donc lieu de localiser les prévisions au plus proche du territoire.</p> <p>L'installation en 2014 d'un marégraphe sur le port de l'Herbaudière est déjà un outil précieux d'acquisition de données. En 2022, un houlographe a été mis en service afin de mesurer les paramètres de la houle (hauteur, direction, période).</p> <p>En 2023, une plateforme de suivi des états de mer a été mise en service par la CCIN, elle réunit sur une même page WEB plusieurs données, permettant aux gestionnaires d'avoir une lecture rapide des conditions météorologiques locales (houle, hauteur d'eau, marée, prévision de surcote à la prochaine PM).</p>	
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'OR2C à travers une convention établie avec la DREAL réalise un observatoire numérique de tempête sur le littoral ligérien. L'objectif est de dresser une bibliothèque de 96 tempêtes théoriques à l'échelle du littoral régional (vitesse du vent, direction du vent et houle associée, pression atmosphérique et marée).</p> <p>Sur la base des paramètres météo-marins de ces tempêtes, un modèle préalablement calibré reconstitue les impacts de ces événements sur le littoral ligérien. Les résultats du modèle permettront de connaître les dynamiques induites sur le trait de côte en fonction du forçage initial (catalogue de tempêtes). La finalité étant de disposer d'un outil d'alerte préalable aux impacts probables d'une tempête annoncée, afin de constituer un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux (élus et gestionnaires).</p>	
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O6-1 « Prévision des inondations ».</p> <p>SLGRI / B2 « Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire ».</p> <p>PEP / 2.2 « Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence ».</p>	

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : OR2C
	Pilotage/concertation : OR2C, DREAL, CCIN, SHOM, Météo France, etc.
	Procédures réglementaires : /
	Communication :
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 • 2025 • 2026 • 2027 ○
COUT ESTIMATIF	Projet financé par l'OR2C et la DREAL. Suivi et participation au groupe de travail par la CCIN (temps agent).
FINANCEMENT	
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Participation aux réunions du groupe de travail. Indicateurs de réussite : - Outil opérationnel

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION 2.2 : PERFECTIONNER LA SURVEILLANCE DES COTES ET ASSURER L'INTERVENTION D'URGENCE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les efforts de surveillance des ouvrages. - Prioriser les secteurs de trait de côte à surveiller selon les conditions météo marines. - Consolider les outils d'interventions d'urgence.
PERIMETRE CONCERNÉ	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le système d'astreinte mobilise depuis 2011, 5 agents de la CCIN. Le planning est arrêté annuellement à partir de la connaissance des périodes de coefficients de marée supérieurs à 70. Ce système d'astreinte de la CCIN est doublé d'un équivalent au niveau des communes (les informations sont remontées à la CCIN).</p> <p>L'organisation mise en place permet une détection rapide des dommages aux ouvrages. Un marché à bons de commande permet d'enclencher rapidement les travaux d'urgence à réaliser pour renforcer les ouvrages fragilisés. Les interventions sont possibles dès la marée basse faisant suite à la tempête. Un stock d'enrochements et de sacs de sable est disponible sur l'île à des fins d'intervention d'urgence.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à affirmer le dispositif mis en place et à clarifier l'organisation intercommunale et communale afin de les rendre les plus efficientes possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les efforts de surveillance des ouvrages en lien avec les consignes de gestion des systèmes d'endiguement. - Prioriser les secteurs du trait de côte à surveiller selon les conditions météo-marines. - Consolider les outils d'interventions d'urgence. - Promouvoir l'appropriation et l'utilisation des outils de surveillance existants. - Former les élus et agents de l'île aux outils de prévisions météorologiques et à l'identification des dommages. - Programme fonctionnel des portes. <p>La présente action est mise en œuvre en lien avec l'organisation définie dans les PCS/PICS (actions 3.1 et 3.2 du PEP).</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ». O4-5 « Unification de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des ouvrages de protection ». O6-1 « Prévision des inondations ». O6-2 « Mise en sécurité des populations ».</p> <p>SLGRI / B3 « Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence ».</p> <p>PEP / 2.1 « Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire ». 2.3 « Acquérir du matériel pour assurer la surveillance des systèmes de protection ». 3.2 « Elaborer et rendre opérationnel le PICS ».</p>

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN Pilotage/concertation : animation d'un groupe de travail autour de la thématique auprès des élus et agents communaux et intercommunaux. Procédures réglementaires : / Communication : diffusion des outils de surveillance et de documents ressources et de vulgarisation.			
	2024	2025	2026	2027
COUT ESTIMATIF	Temps agent			
FINANCEMENT	/			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Nombre de réunions organisées. Indicateurs de réussite : - Retex positif à la suite d'un évènement. - Appropriation des outils de surveillance par le plus grand nombre.			

AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

ACTION 2.3 : ACQUERIR DU MATERIEL POUR ASSURER LA SURVEILLANCE DES SYSTEMES DE PROTECTION

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à l'acquisition d'équipement de surveillance et d'investigation pour les digues. - Améliorer le système de surveillance des digues et des systèmes d'endiguement sur l'île de Noirmoutier. - Garantir une évolution constante du protocole de suivi et de surveillance des systèmes d'endiguement. - Se conformer aux directives de l'État (DREAL), en ce qui concerne la surveillance, le suivi et la maintenance des systèmes d'endiguement.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Assurer la surveillance et l'entretien des digues revêt une importance capitale dans la protection des populations et des biens face à la mer. C'est pourquoi il est essentiel d'acquérir des outils modernes pour renforcer cette surveillance assurée par la CCIN.</p> <p>L'acquisition de ce type de matériel consolide la surveillance des systèmes d'endiguement, y compris les secteurs dunaires (système de protection), et répond aux exigences de l'État en matière de maintenance et de surveillance des ouvrages et des systèmes de protection, dans le cadre de la compétence GEMAPI. Cela permet d'assurer une détection précoce des éventuels dysfonctionnements et leur résolution. Investir dans ces dispositifs (cités plus bas) représente un engagement en faveur de la sécurité des populations, de la préservation des enjeux et du maintien de la durabilité des infrastructures côtières.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Type de matériel : les équipements d'investigation et de surveillance des digues, des ouvrages hydrauliques et des secteurs dunaires couvrent un large panel. Voici quelques-exemples couramment utilisés dans le cadre de cette surveillance, dont l'acquisition sera envisagée dans la présente fiche action.</p> <p>Drones maritimes : Les drones maritimes peuvent être utilisés pour effectuer des relevés aériens et des inspections visuelles des digues côtières et/ou secteurs dunaires. Ils sont équipés de caméras et d'autres capteurs pour collecter des données sur l'état des ouvrages/dunes.</p> <p>Systèmes d'alerte précoce et station météorologique : ils intègrent des capteurs en temps réel qui surveillent les niveaux d'eau, les conditions météorologiques et d'autres facteurs pour déclencher des alertes en cas de risques de submersion côtière (atteinte du niveau de protection/ niveau de sûreté du système d'endiguement).</p> <p>Systèmes de modélisation numérique : les systèmes de modélisation numérique se traduisent par des logiciels de modélisation numérique permettant de modéliser par exemple, l'impact d'un phénomène extrême sur une digue ou un secteur dunaire et comprendre son évolution en réaction à cet événement.</p>

	<p>Echelles limnométriques : dispositif qui permet de mesurer les niveaux d'eau par exemple : dans les étiers au niveau des écluses de l'Arceau et des Coefs.</p> <p>Caméras d'investigation permettant d'avoir une photographie de l'intérieur d'une cavité par exemple, ou d'un ouvrage hydraulique traversant.</p> <p>L'intégration de plusieurs de ces dispositifs dans notre protocole de surveillance permettra de garantir la surveillance des digues classées, ouvrages permettant de lutter contre l'érosion, aménagements hydrauliques et cordons dunaires.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>SLGRI / B3 « Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence ».</p> <p>PEP / 2.2 « Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : /</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">○</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	○	●	●	●
2024	2025	2026	2027						
○	●	●	●						
COUT ESTIMATIF	60 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50% 30 000€HT (hors drone et caméra)</p> <p>CCIN : 50 % 30 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Acquisition de matériel pour le suivi des ouvrages et des cordons dunaires.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Deux équipements de surveillance installés.</p> <p>- Installation de deux échelles limnométriques sur les écluses l'Arceau et Coëfs</p>								

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.1 : ASSURER LA MISE A JOUR ET L'OPERATIONNALITE DES PCS

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE		CONTINU
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'opérationnalité des PCS en procédant à leur révision. - Assurer la coordination des PCS entre les communes. - Former les élus et agents en charge de la gestion des PCS. 	
PERIMETRE CONCERNÉ	Île de Noirmoutier	
PLAN DE LOCALISATION		
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Les maires ont l'obligation de réaliser les plans communaux de sauvegarde (PCS) sur leur commune dès lors que celle-ci est concernée par un PPR, ce qui est le cas des 4 communes du périmètre du PEP.</p> <p>Les communes du territoire disposent toutes d'un plan communal de sauvegarde (PCS). Par essence, ce document nécessite une mise à jour régulière afin de prendre en compte les évolutions du territoire communal : modifications ou création d'enjeux, amélioration des connaissances, changement des personnes référentes (élus comme agents), etc.</p> <p>Au-delà de ces mises à jour, le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile impose également une révision complète du document tous les 5 ans. Cette révision doit faire l'objet d'un nouvel arrêté municipal d'approbation.</p> <p>Depuis 2021 la CCIN mène en collaboration avec les 4 communes de l'île un projet de partenariat avec le bureau d'études Numérisk autour de la numérisation des PCS et du développement d'un outil de coopération intercommunal. Les PCS des 4 communes ont été actualisés en 2021-2022 et sont mis à jour régulièrement grâce au suivi réalisé par Numérisk.</p>	
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La gestion de crise, au travers des PCS, est de la compétence du Maire. Le préfet organise la gestion de crise à l'échelle globale. Depuis la loi Matras du 20 juin 2022 les EPCI doivent élaborer un PICS, renforçant leur rôle de coordination et mutualisation dans l'anticipation de la gestion d'une crise.</p> <p>L'action consiste à animer un réseau des acteurs de la gestion de crise afin d'initier une dynamique vertueuse d'implication des équipes techniques et des décideurs locaux dans la gestion de crise. Le projet de prototypage réalisé avec le bureau d'études Numérisk a souligné l'importance de disposer d'un prestataire spécialisé et d'un outil numérique pour s'efforcer de travailler sur cette thématique souvent reléguée au second plan en raison des urgences quotidiennes des collectivités.</p> <p>Les communes s'étant impliquées sur la numérisation de leur PCS et l'utilisation de la plateforme Numérisk lors de l'exercice de gestion de crise réalisé en novembre 2022, l'action consiste à poursuivre la licence de cet outil numérique de gestion des PCS. Une mise à jour annuelle des informations contenues dans le PCS de chaque commune sera réalisée afin d'assurer leur opérationnalité.</p> <p>En parallèle, une formation annuelle des agents et élus en charge du PCS de chaque commune sera réalisée afin de maintenir l'opérationnalité des</p>	

	<p>équipes et leur bonne connaissance de l'organisation définie. Elle pourra porter sur des points spécifiques du PCS ou sur une thématique plus large. Sont envisagés à titre indicatif les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes de la gestion de crise ; - Activer, diriger, commander et maintenir le PCS ; - Les outils de prévision et d'analyse des conditions météo. <p>Pour les communes disposant d'une réserve communale, une réunion annuelle sera organisée avec les réservistes afin de rappeler leur rôle et l'organisation générale du PCS. Une réflexion sera engagée concernant l'intérêt de développer une réserve communale dans les communes n'en disposant pas à ce jour.</p>								
<p>LIENS PGRI/SLGRI/PEP</p>	<p>PGRI / O2-4 « Prise en compte du risque de défaillance des systèmes d'endiguement ». O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ». O5-4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation ». O6-2 « Mise en sécurité des populations »</p> <p>SLGRI / B4 « Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés ». B5 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise »</p> <p>PEP / 3.2 « Elaborer et rendre opérationnel le PICS ». 3.4 « Vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques ». 3.6 « Améliorer les communications en temps de crise et assurer l'équipement des services en charges de la gestion de crise ». 3.7 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise ».</p>								
<p>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communes</p> <p>Pilotage/concertation : Communes et CCIN, prestataire extérieur (Numérisk), organisation de réunions de travail et de journées de formation.</p> <p>Procédures réglementaires : arrêté municipal d'approbation du PCS.</p> <p>Communication : selon les moyens de communication régulièrement utilisés.</p>								
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL</p>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
<p>COUT ESTIMATIF</p>	<p>Noirmoutier-en-l'Île : 3 000€HT/an, soit 12 000€HT/an L'Epine : 3 000€HT/an, soit 12 000€HT/an La Guérinière : 3 000€HT/an soit 12 000€HT/an Barbâtre : 3 000€HT/an soit 12 000€HT/an</p> <p>Total : 48 000€HT pour les 4 communes sur 4 ans.</p>								
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Communes : 100%</p>								
<p>INDICATEURS</p>	<p>Indicateurs de suivi : - Mise à jour annuelle des données des PCS. - Bilan annuel de l'utilisation de la plateforme Numérisk.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Révision des PCS tous les 5 ans. - Nombre de journées de formation.</p>								

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.2 : ELABORER ET RENDRE OPERATIONNEL LE PICS

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger et approuver le PICS de l'Île de Noirmoutier. - Anticiper avant la crise, les modalités de coopération et de mutualisation des moyens communaux. - Promouvoir la solidarité intercommunale.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>À la suite de l'approbation de la loi Matras en novembre 2021 et à la promulgation du décret d'application du 20 juin 2022, les EPCI qui ont au moins une de leurs communes soumises à la réalisation d'un plan communal de sauvegarde (PCS), ont désormais l'obligation de concevoir un plan intercommunal de sauvegarde (PICS).</p> <p>A l'image du PCS, le PICS doit comprendre, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des risques identifiés sur ses communes et les enjeux qui y sont exposés ; - Les modalités d'appui aux communes en cas de crise, afin d'assurer la protection et le soutien de la population ; - Un inventaire des moyens mutualisés existants ; - Un recensement des ressources et des outils intercommunaux existants ; - L'organisation et la planification de la continuité d'activité et du rétablissement des équipements et missions relevant de la compétence de l'EPCI utiles en cas de crise. <p>Depuis 2021 la CCIN s'est impliquée, en partenariat avec les communes du territoire et à l'initiative du bureau d'études Numérisk, au développement d'un outil de coopération intercommunal. Cet outil a permis de positionner les premiers jalons d'une coopération à l'échelle de l'Île de Noirmoutier.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le PICS prépare la réponse aux situations de crise et organise au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ; - La mutualisation des capacités communales ; - La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires. <p>Le PICS répond à deux principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solidarité pour les capacités intercommunales placées pour emploi à destination des communes ; - Coopération conventionnelle pour les capacités communales mutualisées placées pour emploi à destination d'une ou plusieurs communes (précision à travers des conventions). <p>Cette action prévoit la rédaction et la publication du PICS de la CCIN, ainsi que la définition du poste de coordination intercommunal (PCI) et de l'organigramme de crise. Une attention particulière sera donnée à l'articulation des PCS avec le PICS, notamment sur la gestion du risque liée aux risques littoraux. Il s'agira d'actualiser et partager le protocole de surveillance de la CCIN avec les communes (protocole d'astreinte,</p>

	<p>consignes de surveillance des systèmes d'endiguement, protocole d'intervention graduée, etc.).</p> <p>Les connaissances issues des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire (axe 5) seront intégrées dans les protocoles de gestion de crise.</p> <p>En parallèle une réflexion, à l'échelle intercommunale, sur les réserves de sécurité civiles sera initiée ainsi que des échanges avec les communes continentales du TRI Noirmoutier Saint-Jean-de-Monts.</p> <p>Le PICS devra être arrêté par le président et les maires, au plus tard en novembre 2026, puis transmis au préfet du département. Le PICS fait l'objet tous les 5 ans au moins d'un exercice associant les communes et les services de la sécurité civile (dans la mesure du possible la population).</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O2-4 « Prise en compte du risque de défaillance des systèmes d'endiguement ». O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ». O6-2 « Mise en sécurité des populations ». O6-5 « Continuité d'activités des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population ». O6-7 « Mise en sécurité des services utiles à un retour rapide à une situation normale ».</p> <p>SLGRI / B5 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise »</p> <p>PEP / 3.3 « Assurer la continuité des compétences communales et communautaires du territoire pour diminuer le temps de retour à une situation acceptable ». 3.4 « Vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques ». 3.6 « Améliorer les communications en temps de crise et assurer l'équipement des services en charges de la gestion de crise ». 3.7 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, recrutement d'un prestataire spécialisé, communes.</p> <p>Procédures réglementaires : approbation du PICS en Conseil Communautaire et transmission au préfet avant novembre 2026.</p> <p>Communication : selon les moyens de communication régulièrement utilisés</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
COUT ESTIMATIF	4 000€HT/an / Total : 16 000€HT sur les 4 ans du PEP.								
FINANCEMENT	CCIN : 100%, soit 16 000€HT								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de réunions organisées pour l'élaboration du PICS.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Approbation du PICS de la CCIN.</p>								

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.3 : ASSURER LA CONTINUITÉ DES COMPÉTENCES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE POUR DIMINUER LE TEMPS DE RETOUR A UNE SITUATION ACCEPTABLE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITÉ 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier l'organisation et la réponse opérationnelles de la CCIN en cas de crise submersion marine, pour un retour à la normale le plus rapide. - Se prémunir d'un arrêt total des missions essentielles de service public. - Améliorer la résilience du territoire.
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La continuité d'activité se définit comme un ensemble de mesures et de procédures permettant de protéger et de maintenir les activités dites essentielles d'une structure face à un évènement majeur. Elle se distingue de la gestion de crise qui a vocation à traiter une urgence spécifique.</p> <p>Le PCA est une boîte à outils qui formalise l'ensemble des mesures et dispositions permettant le maintien de l'activité d'une structure, en mode dégradé, face à des évènements pouvant avoir des impacts durables sur les locaux, les ressources humaines, les systèmes d'informations ou les partenaires et fournisseurs.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à rédiger le PCA de la CCIN en cas de submersion marine intervenant sur le territoire, en lien avec la rédaction du PICS (action 3.2).</p> <p>Cela passe par plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage du projet : une équipe composée d'élus, cadres et agents sera constituée afin d'élaborer le PCA. Si besoin, une formation sera délivrée afin que l'équipe mobilisée soit acculturée à la continuité d'activité. - Risques et conséquences : l'élaboration du PCA passe par la définition des risques susceptibles de générer des indisponibilités sur la continuité de l'activité (indisponibilité des locaux, des RH, des services informatiques ou encore des fournisseurs). Il s'agit d'évaluer à l'aide d'une matrice de gradation, le niveau de risque pour chaque scénario selon la probabilité d'occurrence et les conséquences pour l'établissement. - Bilan des impacts sur les activités (BIA) : il s'agit du socle du PCA, il permet de hiérarchiser les activités et ainsi d'orienter les moyens disponibles de façon adaptée et cohérente afin de protéger les activités essentielles. Il est recommandé de le réaliser à l'échelle de l'organisation puis de l'affiner à l'échelle d'une direction ou service. L'idée étant de commencer sur une direction pilote puis de la décliner sur les autres directions. L'évaluation des impacts de l'arrêt des activités sur le fonctionnement de l'organisation est un prérequis pour dimensionner les stratégies de réponse opérationnelle. - Stratégie de continuité d'activité : à partir des informations issues du BIA (forces et faiblesses), il s'agit de définir une stratégie de continuité. - Fiches actions : elles déclinent la stratégie de réponse retenue et permettent de piloter les actions à engager en conduite de crise.

	<p>- Maintien en conditions opérationnelles : comme tout document de planification organisationnelle, le PCA doit évoluer dans le temps, être connu et testé (voir action 3.4 du PEP) par ceux qui le déployeront (exercice).</p> <p>Les diagnostics de vulnérabilité réalisés sur les bâtiments publics dans le cadre du 1er PAPI serviront à établir le PCA (préconisations organisationnelles et structurelles).</p>				
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-4 « Réduction de la vulnérabilité des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population ». O3-5 « Réduction de la vulnérabilité des services utiles à un retour à la normale rapide ». O3-6 « Réduction de la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population ». O6-6 « Continuité d'activités des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population ». O6-7 « Mise en sécurité des services utiles à un retour rapide à une situation normale ».</p> <p>SLGRI / C6 « Se donner les moyens nécessaires à la continuité de l'activité du territoire et diminuer le temps de retour à une situation acceptable ».</p> <p>PEP / 3.2 « Elaborer et rendre opérationnel le PICS ». 3.4 « Vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques ».</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : un prestataire conseil sera recruté par la CCIN pour élaborer un PCA à l'échelle de la CCIN pour le risque de submersion marine.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : construction en transversalité avec les services concernés et diffusion du PCA en interne.</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ●	2027 ●	
COUT ESTIMATIF	25 000€HT				
FINANCEMENT	CCIN : 100%, soit 25 000€HT				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de réunions de travail organisées. - Nombre de services mobilisés dans la rédaction du PCA.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Rédaction du PCA de la CCIN. - Test du PCA de la CCIN dans le cadre d'un exercice PICS.</p>				

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.4 : VERIFIER L'OPERATIONNALITE DES MOYENS DE GESTION DE CRISE PAR DES EXERCICES ADAPTES A PLUSIEURS SITUATIONS CRITIQUES

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	- Tester les procédures et les acteurs de la gestion de crise afin de maintenir leur opérationnalité.
PERIMETRE CONCERNÉ	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le territoire a effectué deux exercices récents de préparation à la gestion d'une alerte submersion par le déclenchement des PCS. Le premier a eu lieu en 2017 il a été déclenché sur les quatre communes simultanément et le second en 2022. Ces exercices ont été réalisés en collaboration avec les services de la Préfecture de la Vendée, de la gendarmerie et du SDIS. Les retours d'expérience de ces exercices sont formateurs et très profitables à l'amélioration continue de la préparation.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consiste à rédiger un marché sous la forme d'un accord-cadre afin de recruter un prestataire spécialisé dans la conception et l'animation d'exercice de gestion de crise.</p> <p>Cela permettra à la CCIN et aux communes du territoire d'être accompagnées pour la mise en œuvre d'exercice adaptés à plusieurs situations critiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercice partiel : vérification de certains postes du PCS ou PICS - Exercice PCS : déclenchement du PCS avec ses membres + réserve communale - Exercice PICS : déclenchement du PICS avec ses membres (service Gestion du Littoral + entreprise d'intervention) avec évaluation des capacités d'intervention sur l'île. <p>Association de différents acteurs : préfecture, DDTM, SDIS, gendarmerie, activités économiques, population, ERP, gestionnaires de réseaux, etc.</p> <p>En fin d'exercice un retour d'expérience « à chaud », puis lors d'une réunion de restitution un autre « à froid » qui contiendra l'ensemble de ses observations, remarques et propositions de mise à jour des plans communaux de sauvegarde.</p> <p>Dans le cadre de la durée du PEP, les objectifs suivants sont fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un exercice de gestion de crise dans chaque commune sur le risque majeur souhaité (naturel ou technologique), soit 4 exercices au total sur la période 2024-2025 ; - Organiser un exercice de gestion de crise intercommunal sur le risque de submersion marine une fois le PICS approuvé (2026).
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O6-4 « Retour d'expériences ».</p> <p>SLGRI / B4 « Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés ».</p> <p>PEP / 3.1 « Assurer la mise à jour et l'opérationnalité des PCS ». 3.2 « Elaborer et rendre opérationnel le PICS ». 3.3 « Assurer la continuité des compétences</p>

	communales et communautaires du territoire pour diminuer le temps de retour à une situation acceptable ». 3.5 « Informer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise.											
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN et communes</p> <p>Pilotage/concertation : recrutement d'un prestataire spécialisé via un accord-cadre pour l'élaboration d'exercices de gestion de crise (co-maîtrise d'ouvrage communes/CCIN).</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : Une information sera faite auprès de la population pour informer de la tenue de ces exercices.</p>											
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>○</td> <td>● Exercice PCS</td> <td>● Exercice PCS</td> <td>● Exercice PICS</td> </tr> </table>				2024	2025	2026	2027	○	● Exercice PCS	● Exercice PCS	● Exercice PICS
2024	2025	2026	2027									
○	● Exercice PCS	● Exercice PCS	● Exercice PICS									
COUT ESTIMATIF	50 000€HT											
FINANCEMENT	Communes ou CCIN (selon le type d'exercice) : 100%, soit 50 000€HT											
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Réalisation d'exercices réguliers et RETEX. - Implication des gestionnaires de réseaux, acteurs économiques, responsables d'ERP, référents quartier, population.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Organisation d'un exercice du PCS de chaque commune. - Organisation d'un exercice du PICS.</p>											

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.5 : INFORMER ET INCITER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LA REDACTION DE LEUR PLAN DE GESTION DE CRISE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	- Renforcer la préparation à la crise des acteurs du territoire en les accompagnant dans la rédaction de leur protocole organisationnel.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Le territoire a déployé des moyens conséquents dans le PAPI 1 pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire (habitations, entreprises, établissement publics, réseaux). La présente action vise à accompagner ces acteurs dans la mise en œuvre d'un protocole organisationnel avec pour objectif d'anticiper la survenue d'une crise. Il s'agit d'inciter la mise en œuvre des préconisations d'organisation au-delà des mesures structurelles (travaux de réduction de la vulnérabilité).</p> <p>Seuls les particuliers ont d'ores et déjà été sensibilisés à la rédaction du Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) avec la remise d'un PFMS à compléter lors du diagnostic de vulnérabilité de leur habitation (1000 foyers).</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action vise à sensibiliser, former et accompagner chaque typologie d'enjeux du territoire dans la rédaction de leur document d'organisation interne afin d'anticiper l'organisation post-événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : les établissements recevant du public et en priorité les écoles et collèges du territoire seront sensibilisés pour la rédaction de leur plan d'organisation qui décrit la conduite à tenir face aux risques majeurs du territoire. - PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) : les propriétaires inscrits à la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité se verront remettre un PFMS à compléter, la plaquette sera également distribuée lors des événements organisés ou suivis par la CCIN. - POMSE (Plan d'Organisation et de Mise en Sûreté d'un Etablissement) : il s'adresse aux gestionnaires de bâtiments publics et aux chefs d'entreprises.
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-5 « Promotion des plans familiaux de mise en sécurité ». O5-6 « Informations à l'attention des acteurs économiques ». O6-6 « Continuité d'activités des établissements hospitaliers et médico-sociaux ».</p> <p>SLGRI / B4 « Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés ».</p> <p>PEP / 1.1 « Communiquer et informer le grand public sur les risques de submersion marine et les phénomènes d'érosion côtière ». 3.3 : « Assurer la continuité des compétences communales et communautaires du territoire pour diminuer le temps de retour à une situation acceptable ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN

	Pilotage/concertation : organisation de réunions de travail avec les établissements publics et les entreprises pour la rédaction de leur plan d'organisation.
	Procédures réglementaires : validation des PPMS et communication à la DSDEN à la CCIN et aux maires.
	Communication :
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○ 2025 ○ 2026 ● 2027 ●
COUT ESTIMATIF	Temps agent
FINANCEMENT	CCIN : 100%
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de réunions de travail organisées. - Nombre de journées de sensibilisation ou formation.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Rédaction ou actualisation des PPMS de toutes les écoles et collèges du territoire. - Sensibilisation de 1000 nouveaux foyers à rédiger leur PFMS. - Accompagnement de 10 entreprises dans la rédaction de leur POMSE. - Rédaction du POMSE de la CCIN.</p>

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.6 : AMELIORER LES COMMUNICATIONS EN TEMPS DE CRISE ET ASSURER L'EQUIPEMENT DES SERVICES EN CHARGES DE LA GESTION DE CRISE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les actions de communication en amont d'une crise. - Multiplier les vecteurs et moyens d'alertes communaux et intercommunaux pour diffuser une alerte.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La communication constitue un élément essentiel de la gestion d'une crise, d'autant plus depuis l'avènement des réseaux sociaux et de l'information en continu. Une communication de crise défaillante pourra faire apparaître la gestion de crise dans son ensemble comme un quasi-échec même dans le cas où celle-ci serait une réussite sur le plan opérationnel.</p> <p>En cas d'évènement, les habitants se tournent naturellement vers les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, en première ligne de la gestion de crise. La présente action vise à travailler sur le volet communication afin d'assurer l'information des populations et de permettre aux équipes en charge de la gestion de crise d'être plus sereines et mieux préparées en cas d'évènement majeur.</p> <p>Elle vise également à renforcer les moyens (équipements) d'alerte disponibles sur le territoire pour assurer le relai d'une vigilance par les équipes municipales et intercommunales dans une perspective de mutualisation à l'échelle de l'île.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>S'agissant du volet « communication de crise », l'action vise de manière non exhaustive à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les cellules communication des PCS/PICS : identification d'un porte-parole, élaboration de communiqués de presse type, d'argumentaires, de messages et de chiffres clés en fonction des scénarios de crise étudiés dans le PCS, développement d'un réseau de correspondants au sein notamment de la presse locale, etc.). - Former les portes paroles au media-training : apprendre à prendre la parole avec caméra et micro, faire passer un message clair et impactant, communiquer efficacement en situation d'urgence et de stress, etc.) - Elaborer un kit de communication de crise à destination des communes et de la CCIN : pré-rédaction d'éléments de langage pour publier des communiqués de presse ou articles web, constitution d'une banque de messages prêts à l'emploi, affiches formalisant les bons comportements avant/pendant/après, vidéo de sensibilisation, etc. <p>S'agissant du second volet « moyens d'alerte disponibles » sur le territoire, l'action vise de manière non exhaustive à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les moyens d'alerte existants dans chaque commune : toutes les communes ne sont pas dotées des mêmes équipements (téléphone satellite, télé-alerte, mégaphone, etc.), en lien avec les réflexions au sujet du PICS la

	<p>question de la mutualisation ou de l'acquisition de moyens d'alerte sera posée. S'assurer que les équipements sont adaptés aux conditions de terrain en cas de crise.</p> <p>- Structurer la communication entre les différents acteurs de la gestion de crise : proposer des moyens de communication interacteurs, solliciter la préfecture afin de connaître précisément les modalités de déploiement du système FR Alert, etc.</p>								
<p>LIENS PGRI/SLGRI/PEP</p>	<p>PGRI / O5-4 « <i>Informations à l'initiative du maire dans les communes soumises à un risque majeur d'inondation</i> ». </p> <p>SLGRI / B4 « <i>Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés</i> ». </p> <p>PEP / 1.3 « <i>Former à la prévention des risques littoraux</i> ». 3.5 « <i>Informer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise</i> ». </p>								
<p>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communes et CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : prestataire spécialisé pour les formations de media training, temps agent.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : /</p>								
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL</p>	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>○</td> <td>○</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	○	○	●	●
2024	2025	2026	2027						
○	○	●	●						
<p>COUT ESTIMATIF</p>	<p>10 000 €HT (achat matériel de communication)</p>								
<p>FINANCEMENT</p>	<p>CCIN : 100 %, soit 10 000€HT</p>								
<p>INDICATEURS</p>	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de personnes formées. - Nombre de réunions de travail organisées.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Kit de communication de crise élaboré. - Acquisition de moyens d'alerte supplémentaire.</p>								

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.7 : AMELIORER EN CONTINU LA CONNAISSANCE DES ENJEUX SUR LE TERRITOIRE EN PREPARATION A UNE CRISE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la cartographie des enjeux présents sur l'île quel que soit l'événement. - Mise à jour et partage des bases de données.
PERIMETRE CONCERNÉ	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La connaissance des enjeux présents sur le territoire et susceptibles d'être impactés par une submersion, représente une aide à la décision en cas de crise. L'action pourra contribuer à l'implication de certains acteurs de la gestion de crise dont les gestionnaires de réseaux.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Il s'agit de partager avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise une carte des enjeux qui puisse servir de base à la préparation, mais également, à la gestion de la crise. Il s'agit en particulier d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements stratégiques et sensibles ; - Les réseaux de première nécessité ; - Les accès ; - Les zones sensibles dont les installations polluantes ; - Les zones de repli/rassemblement ; - Les activités économiques ; - Le patrimoine ; - Les ERP ; - La population vulnérable, etc. <p>De plus, les fonds de carte qui serviront à la délimitation des secteurs vulnérables résulteront des cartes existantes réalisées dans le cadre des EDD, du PPRL et des scénarios du TRI.</p> <p>La connaissance de l'ensemble des enjeux de l'île sera consolidée annuellement selon les nouvelles données disponibles et intégrée dans les PCS/PICS.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>SLGRI / B5 « Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise ».</p> <p>PEP / 1.7 « Elaborer un observatoire de la vulnérabilité du territoire ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, communes, Etat, SDIS, acteurs de la gestion de crise, etc. Prestation de Conseil SIG pour mettre en œuvre l'outil opérationnel à partir des données brutes.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : /</p>

ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ●	2027 ●
COUT ESTIMATIF	8 000€HT			
FINANCEMENT	CCIN : 100 %, soit 8 000€HT			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Temps agent. Indicateurs de réussite : - Cartographies et base de données sur les enjeux de l'île partagées avec les acteurs de la gestion de la crise.			

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.1 : REVISER LE PPRL DE L'ILE DE NOIRMOUTIER

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	- Intégrer les effets du changement climatique à échéance 100 ans.
PERIMETRE CONCERNÉ	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Lors du processus d'élaboration du PPRL de l'île de Noirmoutier, approuvé par le préfet de la Vendée le 30 octobre 2015, la DDTM a porté successivement 2 études d'aléas (ISL en 2012, DHI en 2015) et la CCIN successivement 2 contre-expertises (DHI en 2012 et CASAGEC en 2015). En 2013, une expertise commanditée par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) au CETMEF au sujet des études ISL et DHI de 2012 avait conclu à la non-prédominance d'une étude par rapport à l'autre, mais avait conduit l'État à relancer un nouveau marché d'étude.</p> <p>Le PPRL approuvé en 2015 s'est basé sur les résultats de l'étude DHI de 2015 après une seconde expertise du CEREMA (ex CETMEF). Le PPRL approuvé ne prenant pas en compte les effets du changement climatique, le préfet de la Vendée avait acté la révision du PPRL de l'île de Noirmoutier à horizon 2022 dans son arrêté préfectoral du 10 septembre 2018 approuvant la Stratégie Locale de Gestion des Risque d'Inondation (SLGRI) du territoire de l'île de Noirmoutier, afin d'être compatible avec le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne (2022-2027).</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le plan de prévention des risques naturels a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques encourus, d'y interdire tout type de construction afin de ne pas agraver le risque pour les vies humaines, ou, dans le cas où des constructions pourraient y être autorisés, prescrire les conditions dans lesquelles ils doivent être réalisés, utilisés ou exploités ; - De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais qui pourraient agraver des risques ou en provoquer de nouveaux et y prévoir des mesures d'interdiction ou des prescriptions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation ; - De définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, dans les zones délimitées, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers ; - De définir, dans les zones délimitées, les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions existantes à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs. <p>Le plan de prévention des risques naturels se construit en suivant 5 étapes :</p> <p>La prescription : l'Etat a décidé de décaler la prescription de la révision du PPRL à mi 2024 (l'issue de la phase 2), afin de prendre en compte le projet d'aménagement des trois étiers dans le PPRL - si ce dernier a une incidence</p>

	<p>sur les études d'aléas - et uniquement si les travaux sont réceptionnés avant l'approbation du PPRL.</p> <p>L'élaboration : l'élaboration est pilotée par la DDTM85 avec le groupement, DHI, ANTEA Group et TACT, via une procédure de marché public.</p> <p>L'association et la concertation se font tout au long de l'élaboration du PPRL : l'association des parties prenantes est formalisée à travers la constitution des membres du COPIL et COTEC. A la fin de l'élaboration, se tient une phase de concertation du public puis un bilan est réalisé. Il retracera l'ensemble des actions conduites.</p> <p>L'enquête publique : après réception des différents avis recueillis dans le cadre de la consultation des services et collectivités, le projet de PPRL est soumis à enquête publique selon l'article R.562-8 du code l'environnement.</p> <p>L'approbation : le PPRL est approuvé par le préfet après avoir tenu compte des observations et avis recueillis lors des phases amonts de la concertation publique et des consultations. Après approbation, le PPRL, constitue une servitude d'utilité publique, il doit être annexé aux documents d'urbanisme conformément au code de l'environnement (article L562-4).</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O1-1 « Préservation des zones inondables non urbanisées ». O1-2 « Préservation dans les zones inondables des capacités d'expansion des crues et de ralentissement des submersions marines ». Toutes les dispositions de O2 : « Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ». O3-1 « Priorités dans les mesures de réduction de la vulnérabilité ». O5-3 « Informations apportées par les PPR ». O3-2 « Prise en compte de l'évènement extrême dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles ».</p> <p>PEP / 4.2 : « Créer et animer un réseau des acteurs de la planification et l'aménagement du territoire ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : DDTM85</p> <p>Pilotage/concertation : COPIL et COTEC PPRL.</p> <p>Procédures réglementaires : spécifique à la révision d'un PPR + enquête publique.</p> <p>Communication : agence TACT + moyens de la CCIN et des communes, site internet dédié.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td></tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
COUT ESTIMATIF	Fiche informative								
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 100%								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Réception des différentes phases de l'études. - COPIL, COTEC ou réunion publiques organisées.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Approbation du PPRL.</p>								

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.2 : CREER ET ANIMER UN RESEAU DES ACTEURS DE LA PLANIFICATION ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les professionnels sur le PPRL. - Former les instructeurs sur l'application du règlement du PPRL. - Former les services techniques communaux et intercommunaux sur la prise en compte du risque inondation dans leur activité.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>L'Île de Noirmoutier est couverte par un PPRL, en conséquence l'ensemble des documents de planifications et les opérations d'aménagement doivent prendre en compte le risque de submersion marine.</p> <p>La CCIN est régulièrement en contact avec les acteurs de l'immobilier sur le territoire. Une information a été mise en place régulièrement sous forme de mails, courrier, d'échanges informels ou de réunions de présentation.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à mieux communiquer autour du PPRL notamment aux acteurs concernés par les différentes obligations mises en place par ce document. Un réseau d'acteurs sera constitué et se réunira régulièrement afin d'échanger sur les sujets techniques, cas concrets et actualités réglementaires.</p> <p>Cette sensibilisation, sous forme de <u>formations</u>, pourra s'adresser à trois types d'acteurs identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents en charge de l'instruction et la planification - Les notaires et agences immobilières : l'ensemble des notions du PPRL qui peuvent les concerner au quotidien dans leur travail seront abordées. Il sera également possible d'aborder l'obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) introduite par la loi sur la prévention des risques technologiques et naturels. - Les architectes et l'association des artisans : l'objectif sera notamment de présenter les nouvelles techniques et matériaux de construction afin de rendre résilients les futurs projets de constructions. La réglementation du PPRL devra être également abordée. <p>Cette formation devra être pédagogique et interactive afin de faciliter l'appropriation des notions présentées. Elle permettra de créer un lien entre la CCIN, les communes et les professionnels de l'île autour d'une action nouvelle. Les services de la DDTM seront sollicités pour interagir également.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O5-6 « Informations à l'attention des acteurs économiques ».</p> <p>SLGRI / C1 « Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics ».</p> <p>PEP / 4.1 : « Réviser le PPRL de l'Île de Noirmoutier ».</p>

MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN			
	Pilotage/concertation : Services de l'Etat, communes, CCIN, agences immobilières, notaires, artisans, etc.			
Procédures réglementaires : /		Communication : communication ciblée		
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ●	2026 ●	2027 ●
COUT ESTIMATIF	15 000 €HT			
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50 %, soit 7 500€HT CCIN : 50 %, soit 7 500€HT			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Nombre de personnes formées. - Nombre de réunions organisées. - Nombre d'actes d'urbanisme délivrés en zone inondable. Indicateurs de réussite : - Règlement du PPRL connu et appliqué par tous. - Environ 5 formations.			

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.3 : MISE EN CONFORMITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LES DOCUMENTS TRAITANT DE LA GESTION DES RISQUES

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE		NIVEAU DE PRIORITE 3			
OBJECTIFS	- Mise en conformité des documents réglementaires				
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier				
PLAN DE LOCALISATION					
CONTEXTE DE L'ACTION	Par application des dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014, dite loi « ALUR », la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est devenue l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le 1er juillet 2021.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	Cette action consiste à intégrer la connaissance concernant le risque d'inondation par submersion marine et de ruissellement pluvial dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...). La CCIN élabore actuellement son PLUi, ce dernier devra être compatible avec : <ul style="list-style-type: none">- Les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte à horizon 0 – 30 ans et 30 ans – 100 ans (dans le cas où les communes souhaitent s'inscrire sur le décret des communes exposées au recul du trait de côte).- Les cartes d'aléa, le zonage réglementaire et la règle du PPRL révisé.- Les connaissances issues de l'étude sur l'aléa de ruissellement pluvial (action 1.11)- Les objectifs et mesures du PGRI Loire-Bretagne 2022-2027				
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	PGRI / O1-1 « Préservation des zones inondables non urbanisées ». O1-2 « Préservation dans les zones inondables des capacités d'expansion des crues et de ralentissement des submersions marines ». O2-2 « Indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation ». O2-3 « Information relative aux mesures de gestion du risque d'inondation » ». O5-1 « Informations apportées par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux ». SLGRI / C3 « Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration et leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI ». PEP / 1.8 « Evaluer le recul du trait de côte à échéances 0-30 ans et 30-100 ans ». 1.11 « Etude relative à la connaissance de l'aléa ruissellement pluvial sur l'Île de Noirmoutier ». 4.1 « Réviser le PPRL de l'Île de Noirmoutier ».				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN Pilotage/concertation : CCIN, service Habitat, services de l'Etat. Procédures réglementaires : Elaboration du PLUi. Communication : /				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ○	2027 ●	

COUT ESTIMATIF	Temps agents / Prestataires des études d'urbanisme 5 000€HT
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50%, soit 2 500€HT CCIN : 50%, soit 2 500€HT
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Note particulière expliquant la mise en cohérence des documents de planification. Indicateurs de réussite : - Mise en conformité des documents.

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.4 : ENGAGER UNE ETUDE SUR UNE ARCHITECTURE ADAPTEE AU RISQUE ET PROMOUVOIR UN URBANISME PLUS RESILIENT

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE A DEFINIR
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Engager un dialogue autour des normes constructives et architecturales imposées au bâti et expérimenter des outils par l'innovation. - Apport de réflexions dans le cadre de l'élaboration du PLUi. - Publier une plaquette « Construire sur l'île de Noirmoutier ».
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux (PPRL), des obligations relatives à la réduction de la vulnérabilité sont édictées pour les constructions neuves et pour les biens existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les constructions neuves : les prescriptions dépendent de la cote du terrain naturel (cote plancher minimale, arrimage des cuves, matériaux de constructions, batardeaux etc). - Pour les biens existants : les prescriptions dépendent du niveau de vulnérabilité (fondée sur la cote du premier plancher). Le PPRL identifie 6 mesures de réduction de la vulnérabilité pour le bâti existant : création d'un niveau refuge, arrimage des cuves de produits polluants ou toxiques, mise hors d'eau ou en site étanche du stockage de polluants, mise en place sur tous les ouvrants et portes d'un dispositif d'ouverture manuel, l'occultation des pénétrations de ventilations et de canalisations par des dispositifs temporaires, pose de clapets anti-retour. <p>Ces obligations sont l'occasion de réfléchir aux moyens les mieux adaptés au territoire pour réduire la vulnérabilité.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à développer un dialogue sous forme de groupe de travail entre les services urbanismes des Communes, des architectes, des spécialistes du risque, le CEAU, et l'Etat. La CCIN jouera un rôle d'animateur. L'objectif de ce groupe de travail est de définir des solutions innovantes de réduction de la vulnérabilité pour ensuite les tester sur un site représentatif ou/et un bâtiment pilote.</p> <p>Pour ce faire, un concours d'architecte pourra être organisé. Les codes de l'urbanisme et de l'environnement seront pris en compte, ainsi que les différents règlements appliqués sur le territoire. Les solutions définies ainsi que les prescriptions actuelles du PPRL seront intégrées à la plaquette « Construire sur l'île de Noirmoutier » afin de communiquer auprès du grand public et des professionnels du bâtiment autour de la résilience architecturale des bâtiments.</p> <p>Plus largement cette action est fondée sur le travail en « mode projet » sur les futurs projets d'aménagement et d'urbanisme en zone inondable constructible, en associant les différents acteurs (urbanistes, gestionnaires réseaux, spécialiste de prévention du risque inondation, responsables de</p>

	<p>gestion de crise), afin d'intégrer les objectifs d'amélioration de la résilience au projet dès sa genèse.</p> <p>L'ensemble de ces réflexions alimenteront l'élaboration du PLUi.</p> <p>Des études prospectives ayant été réalisées à Barbâtre et Beauvoir sur mer en lien avec la DDTM de Vendée, elles seront utilisées pour exemples et comme supports de réflexion.</p>					
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O2-7 « Adaptation des nouvelles constructions ». O3-3 « Réduction des dommages aux biens fréquemment inondés ». O5-6 « Informations à l'attention des acteurs économiques ».</p> <p>SLGRI / C4 « Promouvoir les projets d'architecture résilients par l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de submersion marine ».</p> <p>PEP / 4.2 « Créer et animer un réseau des acteurs de la planification et l'aménagement du territoire ». 4.3 « Mise en conformité des documents d'urbanisme avec les documents traitant de la gestion des risques ».</p>					
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN et Communes</p> <p>Pilotage/concertation : services communaux d'urbanisme et service habitat de la CCIN, architectes, CAUE, spécialiste du risque, Etat.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : La plaquette « habiter sur l'île de Noirmoutier » sera diffusée par la CCIN.</p>					
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">●</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">●</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">○</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">○</td> </tr> </table>	2024	●	●	○	○
2024	●	●	○	○		
COUT ESTIMATIF	50 000€HT					
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM – EAPCT) : 50%, soit 25 000€HT</p> <p>CCIN : 50%, soit 25 000€HT</p>					
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Recrutement d'un prestataire.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Réalisation de l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des conclusions de l'étude dans les documents de planification. 					

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME

ACTION 4.5 : MENER UNE REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PAR UNE PLANIFICATION DE LA REPARTITION DES INFRASTRUCTURES AU SEIN DU TERRITOIRE

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE A DEFINIR
OBJECTIFS	- Mener une réflexion sur la relocalisation d'enjeux sensibles au sein du territoire.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>En parallèle des actions réalisées à l'échelle micro (diagnostic de vulnérabilité des bâtiments notamment), une réflexion à l'échelle de l'île de Noirmoutier est indispensable à l'approche systémique de la gestion des risques.</p> <p>Ainsi, les infrastructures et réseaux indispensables en gestion de crise et post crise (notamment : électricité, énergie, chauffage, transport, communication, etc.) doivent être sécurisés.</p> <p>D'autre part, la gestion de l'eau pluviale et l'imperméabilisation des sols ont des effets sur la gestion du risque de submersion marine. Actuellement, des prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales figurent dans les Plans Locaux d'Urbanisme mais sont peu détaillées et parfois méconnues du grand public.</p> <p>Enfin, lorsque les diagnostics de vulnérabilité mettent en exergue des préconisations trop lourdes financièrement ou techniquement pour réduire la vulnérabilité d'un bâtiment ou d'une infrastructure, une réflexion sur la relocalisation de cet enjeu sur l'île peut s'avérer bénéfique.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action vise à engager une étude autour de la relocalisation d'enjeux sensibles au sein du territoire. En fonction des résultats des diagnostics de vulnérabilité (Axe 5), des réflexions seront menées pour envisager la relocalisation de certains enjeux, en priorité les infrastructures publiques, au sein du territoire afin de diminuer leur vulnérabilité.</p> <p>Cette action engage une réflexion de planification à long terme, et la configuration du territoire insulaire complexifie très largement les possibilités de relocalisation.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-2 « Prise en compte de l'événement extrême dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles » ; O3-7 « Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important » ; O3-8 « Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru ».</p> <p>SLGRI / C5 « Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire ».</p> <p>PEP / 4.4 « Engager une étude sur une architecture adaptée au risque et promouvoir un urbanisme plus résilient ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN

	Pilotage/concertation : Communes, prestataire, DDTM85, Procédures réglementaires : / Communication : via les outils régulièrement utilisés par la CCIN.			
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ●	2025 ●	2026 ○	○
COUT ESTIMATIF	30 000€HT			
FINANCEMENT	Etat (FPRNM – EAPCT) : 50%, soit 15 000€HT CCIN : 50%, soit 15 000€HT			
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Recrutement d'un prestataire. Indicateurs de réussite : - Réalisation de l'étude. - Prise en compte des conclusions de l'étude dans les documents de planification.			

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.1 : ACCOMPAGNER LA REALISATION DES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DANS LES BATIMENTS PUBLICS

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	- Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics par la réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>En 2018 puis 2022 la CCIN a mené deux campagnes de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics (43 diagnostics) situés en zone inondable selon le PPRL de l'Ile de Noirmoutier en vigueur.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En concertation avec les services de l'Etat et les collectivités concernées, les bâtiments publics ayant bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité seront classés selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La hauteur d'eau dans le bâtiment - La fonction du bâtiment (caractère stratégique ou sensible) - La vulnérabilité du public accueilli, le cas échéant. <p>Les mesures obligatoires seront réalisées. Ces investissements seront inscrits au budget des collectivités propriétaires des bâtiments, comme par exemple :</p> <p>Communauté de Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Siège de la Communauté de Communes - Maison de l'Emploi - Local Escale Entreprise - STEP Casie (80 000€HT étage refuge + clapets) - STEP de la Salaisière (2 000 €HT clapet) - Bâtiment Agricole Polder - Maison de l'Emploi (7 200€HT – tampons + clapets) - La Piscine (10 000€HT – clapet, tampons) - Office de Tourisme Barbâtre (6 000€HT – tampons, clapet, cuve) - Hôtel Jacobsen (600€HT – tampons) - Aire d'accueil des gens du voyage (4 200€HT – tampons) - Local d'entreprise MT12 - Centre de secours - ... <p>Communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Complexe sportif L'Epine - Stockage services techniques Barbâtre - Les Salorges - Local de stockage associations (Barbâtre) - Vestiaires l'Epine - Services technique La Guérinière - ...

	Les travaux obligatoires sont pris en charge par le FPRNM. Au cas par cas, les travaux recommandés pourront être mis en œuvre à la charge des collectivités.				
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-1 « Priorités dans les mesures de réduction de la vulnérabilité ». O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations ».</p> <p>PEP / 3.3 « Assurer la continuité des compétences communales et communautaires du territoire pour diminuer le temps de retour à une situation acceptable ».</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : Propriétaire du bâtiment public.</p> <p>Pilotage/concertation : Services de l'Etat, CCIN, collectivités.</p> <p>Procédures réglementaires : instruction des demandes de subvention auprès de la DDTM85.</p> <p>Communication : /</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 •	2025 •	2026 •	2027 •	
COUT ESTIMATIF	150 000 € HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM – EAPCT) : 50%, soit 75 000€HT</p> <p>CCIN (ou communes) : 50%, soit 75 000€HT</p>				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de demande de subvention déposé auprès des services de l'Etat.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité dans les 10 bâtiments publics les plus exposés et les plus stratégiques.</p>				

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.2 : MENER DES ETUDES DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES RESEAUX ET METTRE EN ŒUVRE LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LEUR VULNERABILITE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des réseaux. - Réduire la vulnérabilité des réseaux au fur et à mesure de leur remplacement.
PERIMETRE CONCERNE	TRI Noirmoutier Saint-Jean de Monts
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Les réseaux suivants ont fait l'objet d'un diagnostic lors du PAPI 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau collectif d'assainissement et STEP (CCIN, 2019) - Réseau de collecte des déchets et déchetterie (CCIN, 2019) - Réseau de distribution électrique et des ouvrages électriques (SyDEV, Enedis, 2019)
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action s'articule en deux sous actions, selon le niveau de connaissance disponible :</p> <p>- En lien avec les concessionnaires et gestionnaires des réseaux concernés, réaliser des diagnostics de vulnérabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'eau potable, en lien avec Vendée Eau et la SAUR - Réseau routier, en lien avec le département et les communes - Réseau d'eau pluviale, en lien avec les communes (en lien avec l'action 1.11) - Réseau de télécommunication, en lien avec Vendée Numérique - Eclairage public... <p>La CCIN engagera des échanges avec les propriétaires et gestionnaires de réseaux en vue de connaître l'état des lieux des actions mise en place pour réduire la vulnérabilité des réseaux. Dans le cas où la connaissance de l'exposition du réseau ne serait pas acquise, la CCIN incitera le propriétaire du réseau à engager, à ses frais et sous sa maîtrise d'ouvrage, un diagnostic de vulnérabilité.</p> <p>- Réduire la vulnérabilité des réseaux au fur et à mesure de leur remplacement : les ouvrages neufs ou les remplacements d'équipements sensibles existants sont conçus ou modifiés pour permettre la continuité de service nominale ou à minima dégradée et faciliter le retour à la normale. Cette sous-action est menée par les gestionnaires de réseaux directement, une sensibilisation sera mise en place par la CCIN.</p> <p>- Promouvoir et engager les travaux et mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux identifiées dans un rapport de diagnostic.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-1 « Priorités dans les mesures de réduction de la vulnérabilité » O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations ».</p>

	PEP / 1.11 « Etude relative à la connaissance de l'aléa ruissellement pluvial sur l'Île de Noirmoutier ».											
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN ou propriétaires des réseaux concernés. Pilotage/concertation : CCIN, propriétaires des réseaux concernés. Procédures réglementaires : / Communication : via les outils régulièrement utilisés par la CCIN.											
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>○</td> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </table>				2024	2025	2026	2027	○	●	●	●
2024	2025	2026	2027									
○	●	●	●									
COUT ESTIMATIF	Temps agent. Budget des services concernés (Déchets et assainissement).											
FINANCEMENT												
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Budget alloué aux travaux. - Nombre de réseaux diagnostiqués. Indicateurs de réussite : 1 nouveau réseau diagnostiqué.											

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.3 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE DES HABITATIONS

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des habitations existantes, dans les zones inondables selon la cartographie des risques d'inondation du PPRL en vigueur.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier Communes : Noirmoutier-en-l'Île ; L'Epine ; La Guérinière ; Barbâtre
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Afin de réduire la vulnérabilité des habitations existantes situées en zone à risque de submersion marine défini par le PPRL en vigueur, chaque propriétaire doit mettre en œuvre les mesures obligatoires inscrites au règlement. Pour une action plus complète, chaque propriétaire peut également procéder aux travaux recommandés par ce règlement, ainsi qu'à ceux préconisés dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021.</p> <p>Sur le périmètre du PEP près d'1/3 des habitations sont situées en zone inondable (4 000). Bien que le PPRL de l'Île de Noirmoutier, approuvé en 2015, prescrive la réalisation de mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant avant le 30 octobre 2020, le constat est que les travaux sont très peu mis en œuvre.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1 au cours duquel près de 2400 habitations ont défini leur niveau de vulnérabilité face au risque de submersion marine, à la suite de l'intervention d'un géomètre. Parmi ces habitations, 1200 ont bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité, avec la remise d'un rapport exhaustif sur les préconisations organisationnelles et structurelles.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à favoriser la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les biens à usage d'habitations exposés au risque inondation selon le PPRL en vigueur avec anticipation du nouvel aléa défini à l'issue de la révision du PPRL. Indirectement, l'action permet de sensibiliser les propriétaires et d'augmenter leur culture du risque.</p> <p>Les habitations situées en zone d'aléa fort et très fort seront ciblées en priorité pour la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>Il s'agit de mettre à disposition des propriétaires, les conditions favorables pour effectuer le diagnostic, en organisant des campagnes de relevé de nivellement altimétrique par un géomètre de manière gratuite pour les propriétaires, et en apportant la possibilité de faire réaliser les diagnostics par un spécialiste.</p> <p>La CCIN procédera au recrutement d'un prestataire pour l'accompagnement des particuliers dans la constitution et l'instruction de leur dossier de subvention (en lien avec l'action 5.4).</p> <p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et informer les propriétaires concernés

	<p>- Recruter des prestataires (cabinet de géomètre, bureau d'études) - Réaliser les campagnes de relevés de nivellation et de diagnostics - Accompagner les particuliers dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention</p> <p>La CCIN explorera au cas par cas les possibilités de financement complémentaire pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité (dont un soutien financier de la collectivité).</p> <p>Les prestataires seront recrutés par la CCIN.</p> <p>L'action s'organise en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Campagne d'information : envoi de courriers d'information aux propriétaires concernés (priorisation selon les secteurs les plus vulnérables), communication à l'aide des outils couramment utilisés par la CCIN ;- Campagne de relevé altimétrique : le prestataire recruté par la CCIN réalise des campagnes de levé altimétrique auprès des propriétaires volontaires, en vue de connaître le niveau du 1er plancher habitable du logement et définir le niveau de vulnérabilité.- Campagne de diagnostic : le prestataire recruté par la CCIN réalise le diagnostic à partir des relevés de nivellation et du niveau de vulnérabilité retenu. Il apporte aux propriétaires les éléments de connaissance indispensables à la prise de décision pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation. <p>La vulnérabilité s'apprécie au regard de 3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none">- La sécurité des personnes (adaptation des biens ou des activités, faciliter les secours ainsi qu'une éventuelle évacuation),- La réduction de la vulnérabilité des biens (limiter les dégâts matériels),- Faciliter le retour à la normale (adapter les biens). <p>Lors de ces différentes étapes une approche pédagogique est privilégiée pour garantir la pleine compréhension de la démarche et la sensibilisation des propriétaires, elle passe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- par l'explication du calcul du niveau de vulnérabilité et des cotes de référence utilisées dans le PPRL ;- par la promotion et l'accompagnement à la mise en place des PFMS, lors du diagnostic ;- par un accompagnement et une explication des financements auxquels ils peuvent prétendre auprès du Fonds Barnier. <p>L'objectif de cette action est de définir durant la durée du PEP, le niveau de vulnérabilité de 1600 habitations et de diagnostiquer 1000 habitations d'ici fin 2027.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / Objectif n°3 « Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ». O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations ».</p> <p>PEP / 3.5 « Informer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise ». 5.4 : « Inciter et accompagner les propriétaires de biens à usage d'habitation à réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p>

	Pilotage/concertation : CCIN, services de l'Etat, propriétaires d'un bien situé en zone inondable, prestataires. Procédures réglementaires : / Communication : mise en place de campagnes d'information à destination des propriétaires concernés.
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○ 2025 ● 2026 ● 2027 ●
COUT ESTIMATIF	700 000€HT
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50%, soit 350 000€HT CCIN : 20%, soit 140 000€HT Région : 15%, soit 105 000€HT Département : 15%, soit 105 000€HT
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Publication de marchés publics (géomètre et bureau d'études). - Actions de communication (courrier, réunions, etc.). Indicateurs de réussite : - Définir le niveau de vulnérabilité des 1600 habitations restantes. - Diagnostiquer 1000 habitations supplémentaires.

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.4 : INCITER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES DE BIENS A USAGE D'HABITATION A REALISER LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	- Promouvoir la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations situées en zone inondable, selon la cartographie du PPRL en vigueur.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier Communes : Noirmoutier-en-l'Île ; L'Epine ; La Guérinière ; Barbâtre
PLAN DE LOCALISATION	Afin de réduire la vulnérabilité des habitations existantes situées en zone à risque de submersion marine défini par le PPRL en vigueur, chaque propriétaire doit mettre en œuvre les mesures obligatoires inscrites au règlement. Pour une action plus complète, chaque propriétaire peut également procéder aux travaux recommandés par ce règlement, ainsi qu'à ceux préconisés dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021. Sur le périmètre du PEP près d'1/3 des habitations sont situées en zone inondable (4 000). Bien que le PPRL de l'Île de Noirmoutier, approuvé en 2015, prescrive la réalisation de mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant avant le 30 octobre 2020, le constat est que les travaux sont très peu mis en œuvre.
CONTEXTE DE L'ACTION	Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1 au cours duquel près de 2400 habitations ont défini leur niveau de vulnérabilité face au risque de submersion marine, à la suite de l'intervention d'un géomètre. Parmi ces habitations, 1200 ont bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité, avec la remise d'un rapport exhaustif sur les préconisations organisationnelles et structurelles. Au total, 180 dossiers de subvention ont été déposés auprès de la DDTM85. Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) peut aider les propriétaires à financer les mesures de réduction de la vulnérabilité. Ce fonds finance les travaux identifiés par le diagnostic prévu dans la fiche 5.3 du PEP et figurant dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 à hauteur de 80% pour les biens à usage d'habitation, sans toutefois dépasser 36 000 € et dans la limite de 50 % de la valeur vénale du bien. Si des travaux sont rendus obligatoires par le PPRL, ils seront à réaliser en priorité. Les bâtiments doivent être couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles.
DESCRIPTION DE L'ACTION	La présente action sera mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires qui devront mener les travaux. Le suivi et le versement des subventions seront menés par la DDTM de la Vendée. Un accompagnement pour l'élaboration du dossier de demande de subvention sera fourni gratuitement aux particuliers dans le cadre de l'action 5.3. Les diagnostics des habitations réalisés dans le PAPI 1 par la CCIN demeurent valables pour bénéficier des subventions pour les travaux recommandés.

	L'objectif de cette action est d'atteindre 500 demandes de subvention déposées auprès de la DDTM85 pour financer les travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations.								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-1 « Priorités dans les mesures de réduction de la vulnérabilité » O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations »</p> <p>PEP / 5.3 « Réaliser des diagnostics de la vulnérabilité des habitations »</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires des biens à usage d'habitation ayant fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'action 5.3 du PEP (A noter que pour bénéficier de ce fonds pour les travaux recommandés, le seul diagnostic faisant fois est celui réalisé via la CCIN par l'action 5.3 du PEP).</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, Communes, prestataires extérieurs, DDTM85.</p> <p>Procédures réglementaires : instruction des dossiers FPRNM (ETPPR et RVPAPI).</p> <p>Communication : en lien avec l'action 5.3.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">2024</td> <td style="text-align: center;">2025</td> <td style="text-align: center;">2026</td> <td style="text-align: center;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
COUT ESTIMATIF	1 200 000€HT								
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (FPRNM) : 80%, soit 960 000€HT - Particuliers : 20%, soit 240 000€HT 								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de demande de subvention déposé auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>Indicateurs de réussite : - 500 habitations ayant mis en œuvre les mesures obligatoires et/ou recommandées de réduction de la vulnérabilité.</p>								

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.5 : REALISER DES DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	- Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des entreprises existantes, dans les zones inondables selon la cartographie des risques d'inondation du PPRL en vigueur.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier ; Communes : Noirmoutier-en-l'Île ; L'Epine ; La Guérinière ; Barbâtre
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Afin de réduire la vulnérabilité des entreprises existantes situées en zone à risque de submersion marine défini par le PPRL en vigueur, chaque professionnel doit mettre en œuvre les mesures obligatoires inscrites au règlement. Pour une action plus complète, chaque professionnel peut également procéder aux travaux recommandés par ce règlement, ainsi qu'à ceux préconisés dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021.</p> <p>Sur le périmètre du PEP, 40 % des entreprises (près de 400) sont situées en zone inondable, plus particulièrement, 5% sont situées en zone rouge. Bien que le PPRL de l'Île de Noirmoutier, approuvé en 2015, prescrive la réalisation de mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant avant le 30 octobre 2020, le constat est que les travaux sont très peu mis en œuvre.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1 au cours duquel 28 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité. A ce jour aucune demande de subvention n'a été déposée auprès de la DDTM85 en vue de solliciter les financements du FPRNM.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette action vise à favoriser la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur les activités économiques exposées au risque inondation, avec anticipation du nouvel aléa défini à l'issue de la révision du PPRL mais aussi, indirectement à sensibiliser les professionnels et augmenter leur culture du risque. Il s'agit de mettre à disposition des professionnels, les conditions favorables pour effectuer le diagnostic de vulnérabilité.</p> <p>Les entreprises situées en zone d'aléa fort et très fort seront ciblées en priorité pour la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et informer les professionnels concernés - Recruter des prestataires (cabinet de géomètre, bureau d'études) - Réaliser les campagnes de relevés de nivellation et de diagnostics - Accompagner les professionnels dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention <p>Le et/ou les prestataires seront recrutés par la CCIN.</p> <p>L'action s'organise en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne d'information : envoi de courriers d'information aux professionnels concernés, (priorisation selon les secteurs les plus vulnérables) communication à l'aide des outils couramment utilisés par la CCIN ; - Campagne de diagnostic : le prestataire recruté par la CCIN réalise les levés altimétriques et le diagnostic de vulnérabilité. Il apporte aux propriétaires les

	<p>éléments de connaissance indispensables à la prise de décision pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité de leur activité économique.</p> <p>La vulnérabilité s'apprécie au regard de 3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité des personnes ; - La réduction de la vulnérabilité des biens (limiter les dégâts matériels) ; - Faciliter le retour à la normale (adapter les biens). <p>Lors de ces différentes étapes une approche pédagogique est privilégiée pour garantir la pleine compréhension de la démarche et la sensibilisation des professionnels, elle passe notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par l'explication du calcul du niveau de vulnérabilité et des cotes de référence utilisées dans le PPRL ; - par la promotion et l'accompagnement à la mise en place des POMSE, lors du diagnostic ; - par un accompagnement et une explication des financements auxquels ils peuvent prétendre auprès du Fonds Barnier. <p>L'objectif de cette action est de diagnostiquer 100 entreprises d'ici fin 2027.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations » ; O5-6 « Informations à l'attention des acteurs économiques ».</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations ».</p> <p>PEP / 3.5 « Informer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise » ; 5.6 « Inciter et accompagner les propriétaires de biens à usage d'activité professionnelle de moins de 20 salariés à réaliser les travaux de réduction de la vulnérabilité ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, prestataires, entreprises, services de l'Etat.</p> <p>Procédures réglementaires:/</p> <p>Communication : mise en place de campagne d'information à destination des professionnels concernés.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td><td style="text-align: center;">•</td></tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
COUT ESTIMATIF	250 000 €HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50 %, soit 125 000 €</p> <p>CCIN : 20 %, soit 50 000 €</p> <p>Région : 15 %, soit 37 500 € Département : 15 %, soit 37 500 €</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Rédaction du marché public (bureau d'études). - Actions de communication (courrier, réunions, etc.).</p> <p>Indicateurs de réussite : - Diagnostiquer 100 entreprises.</p>								

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

ACTION 5.6 : INCITER ET ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES DE BIENS A USAGE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE MOINS DE 20 SALARIES A REALISER LES TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE	CONTINU
OBJECTIFS	- Promouvoir la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité des activités économiques situées en zone inondable, selon la cartographie du PPRL en vigueur.
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier Communes : Noirmoutier-en-l'Île ; L'Epine ; La Guérinière ; Barbâtre
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Afin de réduire la vulnérabilité des entreprises existantes situées en zone à risque de submersion marine défini par le PPRL en vigueur, chaque professionnel doit mettre en œuvre les mesures obligatoires inscrites au règlement. Pour une action plus complète, chaque professionnel peut également procéder aux travaux recommandés par ce règlement, ainsi qu'à ceux préconisés dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021.</p> <p>Sur le périmètre du PEP 40 % des entreprises (près de 400) sont situées en zone inondable, plus particulièrement, 5% sont situées en zone rouge. Bien que le PPRL de l'Ile de Noirmoutier, approuvé en 2015, prescrive la réalisation de mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant avant le 30 octobre 2020, le constat est que les travaux sont très peu mis en œuvre.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1 au cours duquel 28 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic de vulnérabilité. A ce jour aucune demande de subvention n'a été déposée auprès de la DDTM85 en vue de solliciter les financements du FPRNM.</p> <p>Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) peut aider les professionnels à financer les mesures de réduction de la vulnérabilité. Ce fonds finance les travaux identifiés par le diagnostic prévu dans la fiche 5.5 du PEP et figurant dans la liste définie dans l'arrêté ministériel du 23 septembre 2021 à hauteur de 40% pour les entreprises de moins de 20 salariés dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien. Si des travaux sont rendus obligatoires par le PPRL, ils seront à réaliser en priorité. Les bâtiments doivent être couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action sera mise en œuvre sous maîtrise d'ouvrage des professionnels qui devront mener les travaux. Le suivi et le versement des subventions seront menés par la DDTM de la Vendée.</p> <p>Dans le cadre de cette action, la CCIN pourra accompagner les demandes pour l'obtention des subventions du fonds Barnier. La CCIN procédera au recrutement d'un prestataire pour l'accompagnement des professionnels dans la constitution et l'instruction de leur dossier de subvention (dans le cadre de l'action 5.5).</p>

	<p>Les diagnostics des entreprises réalisés dans le PAPI 1 par la CCIN demeurent valables pour bénéficier des subventions pour les travaux recommandés.</p> <p>L'objectif de cette action est d'atteindre le dépôt de 50 demandes de subvention auprès de la DDTM85 pour la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O3-1 « Priorités dans les mesures de réduction de la vulnérabilité » O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »</p> <p>SLGRI / C2 « Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations »</p> <p>PEP / 5.5 « Réaliser des diagnostics de la vulnérabilité des activités économiques »</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : Entreprises de moins de 20 salariés ayant fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'action 5.5 du PEP (A noter que pour bénéficier de ce fonds pour les travaux recommandés, le seul diagnostic faisant fois est celui réalisé via la CCIN par l'action 5.5 du PEP).</p> <p>Pilotage/concertation : CCIN, prestataire extérieur, DDTM85.</p> <p>Procédures réglementaires : Instruction des dossiers FPRNM (ETPPR et RVPAPI).</p> <p>Communication : en lien avec l'action 5.5.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%; border-left: 1px solid black;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%; border-left: 1px solid black;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%; border-left: 1px solid black;">2027</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">•</td> <td style="padding: 5px;">•</td> <td style="padding: 5px;">•</td> <td style="padding: 5px;">•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	•	•	•	•
2024	2025	2026	2027						
•	•	•	•						
COUT ESTIMATIF	500 000€HT								
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels : 60%, soit 300 000€HT - Etat (FPRNM) : 40%, soit 200 000€HT 								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Nombre de demande de subvention déposé auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité.</p> <p>Indicateurs de réussite : - 50 entreprises ayant mis en œuvre les mesures obligatoires et/ou recommandées de réduction de la vulnérabilité.</p>								

AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Le programme d'études préalable ne comprend pas d'actions dans l'axe 6.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.1 : AUGMENTER LE NIVEAU DE SURETE DE L'ANSE DE LA GUERINIERE

ACTION NOUVELLE		NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la solution technique le plus pertinente pour augmenter le niveau de sécurité de l'Anse de la Guérinière vis-à-vis des risques de submersion marine. - Définir un programme de travaux pour le PAPI 2. 	
PERIMETRE CONCERNE	La Guérinière (côte ouest) : les perrés de la Guérinière (depuis le perré de la coquette jusqu'au secteur de la cour).	
PLAN DE LOCALISATION		
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Entre 1882 et 1883 l'Etat entreprend la construction des perrés de la Guérinière pour renforcer les dunes souffrant d'une forte érosion. Leur rôle est double face aux risques littoraux : protéger contre les inondations et empêcher le recul du trait de côte.</p> <p>En 2004, la CCIN engage un diagnostic sur les ouvrages classés par arrêté préfectoral comme participant à la sécurisation face à la mer. Ce diagnostic réalisé par le cabinet Géolithe, permet in fine de programmer les solutions de restauration. Les travaux débutent en 2009 par le perré du Fier, s'en suivent des opérations de confortement sur 1,8 km : Le Fier, 2011 ; La Rampe, 2013 ; Les Homardiers, 2015 ; Le Both, 2016 et Mortrit en 2017.</p> <p>Les perrés de La Guérinière sont intégrés au système d'endiguement « Cœur de l'Ile » depuis 2021. Bien qu'ils aient fait l'objet d'un confortement dans le cadre du PAPI 1, leur niveau de sûreté reste sur plusieurs portions, parmi les plus bas du système d'endiguement. En effet, le perré du Both, détient un des niveaux de sûreté les plus bas avec 3,49mNGF. Ce sera le niveau de sûreté de référence, pour devenir le niveau de protection, une fois l'ensemble des actions du PAPI 1, terminées.</p> <p>Cette situation s'explique principalement par le fait que les niveaux de sûreté de ces ouvrages sont calculés sur la base de la crête de l'ouvrage public (perré en moellons), sans prendre en compte les murs privés situés en arrière. Ces derniers, s'ils représentent une protection physique apparente, sont non</p>	

	<p>dimensionnés pour faire face aux aléas et non intégrés dans le système d'endiguement.</p> <p>De plus deux secteurs sont mixtes, combinant une protection faite par des perrés anciens et récents, des épis, un pavage et des cordons dunaires. L'ensemble doit être étudié de manière cohérente.</p> <p>Une mise en cohérence de l'ensemble des protections doit donc être étudiée.</p> <p>Selon l'état d'avancement actuel des travaux de conception (maîtrise d'œuvre) dans la zone des Homardiers et du Fier, la CCIN pourra fournir tous les documents techniques disponibles de cette MOE</p>
	<p>La présente action, vise à étudier le secteur dans sa globalité, en vue de comparer et déterminer les solutions techniques à envisager pour augmenter le niveau de protection général du système d'endiguement « Cœur de l'île », sur la commune de La Guérinière.</p> <p>Il s'agira d'une étude au stade faisabilité qui se basera sur un diagnostic du linéaire complet des ouvrages allant du perré de la Coquette à l'ouest, au perré bas de la Sourderie à l'est. Cet état des lieux sera mené afin de confirmer les points bas, la nature des ouvrages et les solutions techniques envisageables.</p> <p>L'étude devra prendre en compte la problématique du foncier sur le linéaire. En effet, à l'arrière des perrés, sont construits des murs privés sur lesquels la CCIN n'a pas à ce jour la possibilité d'intervenir.</p> <p>Plusieurs critères de comparaisons seront étudiés : technique, réglementaire, administratif, juridique (notamment vis-à-vis des propriétés privées), financier, foncier, analyse des impacts, analyse hydrosédimentaire, étude de dimensionnement général des ouvrages.</p> <p>La solution retenue sera également mise en corrélation avec la stratégie de gestions des risques littoraux révisée au cours de la démarche d'actualisation de la SLGRI et de la rédaction de la SLGITC.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action vise à réaliser les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définition de différentes solutions techniques au stade « faisabilité » ;- Les AMC et ACB nécessaires sur la base des hypothèses précitées (niveau de protection, coûts des travaux...), études nécessaires à la justification économique attendue pour le financement FPRNM du futur programme de travaux ;- Les études de définitions des travaux (avant-projet détaillé) sur les ouvrages phasés et leurs coûts prévisionnels nécessaires à l'élaboration du dossier PAPI complet (Action 1.10) ;- Les études environnementales nécessaires aux régimes d'autorisation réglementaires des travaux, ainsi que les éléments utiles à l'évaluation environnementale du dossier PAPI complet (Action 1.10).- Les études foncières, permettant d'engager les travaux (en lien avec l'action 7E6). <p>Ces études contribueront ainsi à monter le programme de travaux dont la réalisation sera prévue dans le PAPI 2.</p>

LIENS PGRI/SLGRI/PEP	PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».
-------------------------	--

	<p>SLGRI / A1 « Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement ».</p> <p>PEP /1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI »</p> <p>7.3 « Diagnostic des ouvrages préalable aux études et travaux » ; 7.6 « Engager une mission foncière nécessaire aux travaux sur les digues ».</p>			
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : recrutement par la CCIN d'un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la faisabilité ou d'une MOE. Recrutement d'une aide juridique et d'une mission foncière. Concertation avec les riverains des perrés.</p> <p>Procédures réglementaires : à identifier par la MOE recrutée. Evaluation environnementale.</p> <p>Communication : via les outils régulièrement employés par la CCIN.</p>			
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 ●	2027 ●
COUT ESTIMATIF	150 000€HT			
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 75 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 30 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 22 500€HT</p> <p>Département : 15%, soit 22 500€HT</p>			
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : Réception de l'étude.</p> <p>Indicateurs de réussite : Définition d'un programme de travaux à engager dans le PAPI 2.</p>			

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.2 : AUGMENTER LE NIVEAU DE SÛRETÉ DES DIGUES EST DE L'EPINE ET LA GUERINIERE

	ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 2
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer l'état des digues Est de l'Epine et de la Guérinière. - Définir un programme de travaux pour le PAPI 2. - Mener les études de maîtrises d'œuvre et réglementaires pour engager les travaux dès la première année du PAPI 2. 	
PERIMETRE CONCERNE	L'Epine et La Guérinière (côte Est) : digues Est de l'Epine de la pointe des Ileaux jusqu'à la digue de la Nouvelle Brille à La Guérinière	
PLAN DE LOCALISATION		
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Ce linéaire de digue de 3000 m protège la côte est des communes de l'Epine et la Guérinière. Il s'agit d'anciennes digues de polder, servant désormais à la protection des enjeux agricoles, conchyliologiques, urbains et économiques.</p> <p>Ces digues sont des éléments clés du système de protection « Cœur de l'île ». Leur niveau de sûreté est parmi les plus bas. Ces portions avaient été identifiées lors du diagnostic du PAPI 1, comme devant être traitées dans le programme d'action suivant. Il y a donc un enjeu fort à engager des travaux dès le début du PAPI 2.</p> <p>Il est noté que quelle que soit la stratégie actualisée, à court terme, ces ouvrages de protection devront faire l'objet de travaux de confortement dans le cadre du PAPI 2.</p>	
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'objectif de cette action est de lancer un processus de diagnostic approfondi pour évaluer l'état actuel des digues Est de l'Epine et de la Guérinière. Cette étape cruciale permettra d'identifier les besoins en réparation ou en renforcement de ces ouvrages afin de garantir une rehausse de leurs niveaux de sûreté.</p> <p>Ce diagnostic contribuera à l'élaboration d'un programme de travaux visant à renforcer le niveau de sûreté des ouvrages. En analysant finement l'état actuel de ces zones, nous serons en mesure de concevoir des interventions ciblées pour améliorer la résistance globale de ce tronçon.</p> <p>Le maître d'œuvre réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme d'investigation - Le diagnostic et l'expertise - L'élaboration d'un programme de travaux 	

	<ul style="list-style-type: none"> - La rédaction AVP/PRO/DCE pour les phases prioritaires <p>L'objectif de cette action, dans le calendrier du PEP, est de définir les travaux à réaliser dès la première année du PAPI 2.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « <i>Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations</i> ».</p> <p>SLGRI / A1 « <i>Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement</i> ».</p> <p>PEP /1.10 « <i>Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI</i> »</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : MOE (phase conception).</p> <p>Procédures réglementaires : à identifier par la MOE recrutée.</p> <p>Communication : via les outils régulièrement employés par la CCIN.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">2024</td> <td style="padding: 5px;">2025</td> <td style="padding: 5px;">2026</td> <td style="padding: 5px;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">○</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">●</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">●</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">●</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	○	●	●	●
2024	2025	2026	2027						
○	●	●	●						
COUT ESTIMATIF	180 000€HT								
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 90 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 36 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 27 000€HT</p> <p>Département : 15%, soit 27 000€HT</p>								
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Réception des phases AVP/PRO/DCE.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Définition d'un PRO + DCE permettant d'engager les travaux dans la première année du PAPI 2.</p>								

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.3 : DIAGNOSTIC DES OUVRAGES PREALABLE AUX ETUDES ET TRAVAUX

	ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des investigations complémentaires en vue de diagnostiquer l'état des ouvrages et de définir le programme de travaux du PAPI. - Mettre en œuvre des investigations topographiques, géotechniques, géophysiques et sismiques visant à identifier les segments d'ouvrages nécessitant une évaluation approfondie en fonction de leur état. 	
PERIMETRE CONCERNE	<p>Systèmes d'endiguement de l'île de Noirmoutier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'endiguement « Cœur de l'Île » avec ses ouvrages annexes - Système d'endiguement « Sableaux-Jacobsen » avec ses ouvrages annexes - Ouvrages annexes et contributifs (se référer à l'arrêté préfectoral de classement des systèmes d'endiguement) 	
PLAN DE LOCALISATION	 <p>Legende</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ SE_CCIN_Zone Protégée_Sableaux_Jacobsen ■ SE_CCIN_Zone Protégée_Coeur_de_lile SE_CCIN_troncons_ouvrages — SE Coeur de l'île — SE Sableaux-Jacobsen Ouvrages contributifs — Ouvrages contributifs (épi, cale, émissaire...) 	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La CCIN à en sa possession des données topographiques, géotechniques, sismiques et cartographiques accumulées sur les 10 dernières années. Ces données concernent la majorité des ouvrages de protection de la CCIN et sont considérées comme des données d'entrées qui ont été exploitées dans divers projets notamment dans le cadre du premier PAPI.</p> <p>En outre, la CCIN s'efforce continuellement d'améliorer son approche en matière de suivi d'ouvrage. Dans cette optique, la CCIN a récemment mis en place un outil de surveillance des digues similaire à SIRS-digue dont le but est d'assurer une surveillance précise de ses ouvrages et de garantir le maintien d'une base de données régulièrement mise à jour.</p>	

	<p>Cependant, pour programmer les travaux du prochain PAPI, des données actualisées devront être recueillies afin d'identifier avec certitude les secteurs fragiles, où des désordres pourraient survenir, et de comprendre les causes sous-jacentes de ces problèmes.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'importance des diagnostics complémentaires dans le domaine de la gestion et du suivi des ouvrages de protection contre les inondations ne peut être sous-estimée. Ces investigations, qui englobent généralement des investigations cartographiques, géotechniques, géophysiques et sismiques, revêtent une importance primordiale dans la connaissance de l'état des ouvrages.</p> <p>L'objectif principal de ces investigations est d'identifier les segments spécifiques des ouvrages d'endiguement qui nécessitent une évaluation approfondie en fonction de leur état actuel. Cela signifie que l'on va au-delà de l'inspection visuelle superficielle pour obtenir une compréhension détaillée de l'état des structures.</p> <p>Les investigations cartographiques permettent de créer une représentation précise de la topographie de la zone. Les investigations géotechniques impliquent l'analyse des propriétés du sol, ce qui est essentiel pour évaluer la stabilité des ouvrages. Les études géophysiques et sismiques fournissent des informations sur la structure sous-jacente du sol et peuvent révéler des faiblesses cachées.</p> <p>Le choix des secteurs à examiner sera déterminé en fonction des conclusions des suivis réguliers effectués par le service « gestion du littoral », notamment les visites techniques (VT) et les visites techniques approfondies (VTA). Une priorisation des secteurs sera établie en tenant compte à la fois de la sévérité des désordres observés dans chaque secteur et des enjeux spécifiques qui y sont associés.</p> <p>Des investigations seront notamment réalisées sur des points de faiblesse identifiés dans l'étude de danger de 2020, ainsi que sur des désordres repérés lors des visites techniques de surveillance (problèmes d'enrochement, résurgences hydrauliques, tassements, etc.). Ces éléments de faiblesse réduisent le niveau de sûreté global des tronçons d'ouvrage.</p> <p>Quant à la méthodologie d'investigation à adopter, elle sera choisie en fonction de la nature des désordres identifiés. Par exemple, si l'on constate des désordres de type résurgence en pied de digue interne, une approche d'investigation sismique pourrait être privilégiée. En revanche, pour des désordres de type affaissement, des investigations géotechniques pourraient être plus appropriées.</p> <p>L'ensemble de ces informations obtenues grâce aux investigations complémentaires sert un objectif : évaluer l'état des ouvrages existants. Cette évaluation approfondie est cruciale pour prendre des décisions éclairées en matière de travaux de protection contre les submersions. En comprenant précisément où se trouvent les faiblesses, les zones de fragilité et les risques, la CCIN pourra élaborer un plan de travaux bien ciblé dans le cadre du PAPI.</p>
LIENS PGRI/SLGRI/PE P	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p>

	<p>SLGRI / A1 «Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement».</p> <p>PEP /1.10 «Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI »</p>				
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : prestataires et entreprises spécifiques aux investigations.</p> <p>Procédures réglementaires : à définir.</p> <p>Communication : courriers d'information à l'intention des propriétaires sur d'ouvrages (servitude MAPTAM), information sur site internet.</p>				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 •	2025 •	2026 •	2027 •	
COUT ESTIMATIF	500 000€HT				
FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 250 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 100 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 75 000€HT</p> <p>Département : 15%, 75 000€HT</p>				
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - minimum 1 diagnostic par an.</p> <p>Indicateurs de réussite : - diagnostiquer tous les secteurs identifiés comme vulnérables. - Rapport de conclusion utile aux études de programmation des travaux du PAPI 2.</p>				

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.4 : DIAGNOSTIC DES OUVRAGES HYDRAULIQUES TRAVERSANTS PREALABLE AUX TRAVAUX

	ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les diagnostics des ouvrages hydrauliques traversants des systèmes d'endiguement en vue de définir les travaux dans le PAPI 2. - Assurer la fermeture des systèmes d'endiguement. - Sécuriser physiquement et juridiquement les ouvrages hydrauliques. - Limiter les entrées d'eau en cas de forte tempête. 	
PERIMETRE CONCERNE	<p>Systèmes d'endiguement de l'île de Noirmoutier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système d'endiguement « Cœur de l'Île » avec ses ouvrages annexes - Système d'endiguement « Sableaux-Jacobsen » avec ses ouvrages annexes - Ouvrages annexes et contributifs (se référer à l'arrêté préfectoral de classement des systèmes d'endiguement) 	
PLAN DE LOCALISATION	<p>Legende</p> <ul style="list-style-type: none"> SE_CCIN_Zone Protégée_Sableaux_Jacobsen SE_CCIN_Zone Protégée_Coeur_de_Ile SE_CCIN_troncons_ouvrages SE Coeur de l'ile SE Sableaux-Jacobsen Ouvrages contributifs Ouvrages contributifs (épi, cale, émissaire...) <p>0 2,5 5 km</p>	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Principalement sur les digues est de l'île, du côté de la Baie de Bourgneuf.</p> <p>La CCIN, en tant que propriétaire des digues de la côte est, est également responsable des ouvrages annexes tels que les ouvrages hydrauliques traversants.</p> <p>Ces ouvrages hydrauliques situés dans le corps des digues (coëfs, buse, petites écluses, ...) sont gérés par divers acteurs pour lesquels ces entrées d'eaux de mer sont indispensables à l'activité économiques (sauniers, ostréiculteurs, fermes aquacoles). Ils peuvent constituer des entrées d'eau en cas de tempêtes et des points de fragilité des digues. En particulier, lorsqu'ils sont dysfonctionnels (ouvrages usés, manivelles grippées, crémaillères</p>	

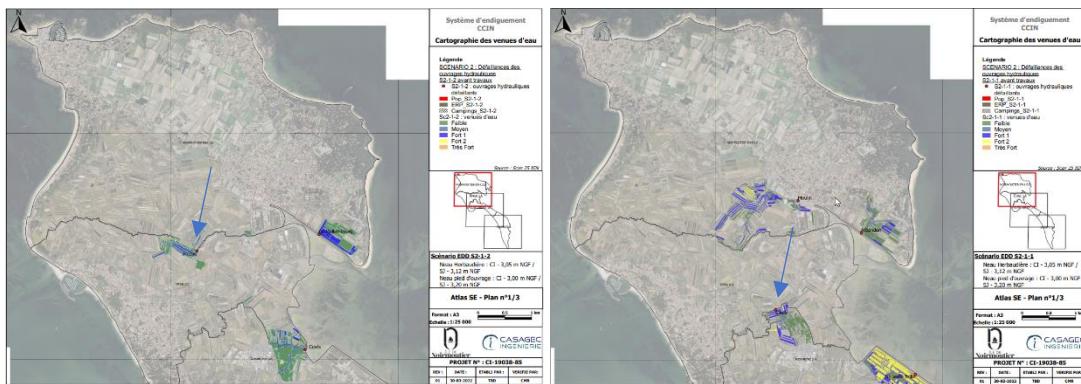
	<p>rouillées, etc.) et mal manœuvrés. Les désordres peuvent aussi être plus structurels et ainsi réduire le niveau de sûreté des tronçons de digue dans lesquels ils sont inclus (renards hydrauliques, problèmes de structures, dimensionnement...).</p> <p>Afin de quantifier la problématique, la CCIN a réalisé courant 2014 un inventaire des ouvrages traversant. Au total, un peu plus d'une centaine d'ouvrages ont été recensés (y compris sur les berges d'étiers et hors berges d'étiers). En plus de cet inventaire, la CCIN dispose d'éléments techniques (diagnostic, étude de conception ...) issue de l'ancienne action PAPI 7-T-11 « Etude et travaux sur la sécurisation des ouvrages hydrauliques traversant ».</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Ce diagnostic sera utilisé pour déterminer et classer les interventions nécessaires sur les ouvrages hydrauliques traversant identifiés comme vulnérables, (environ une vingtaine d'ouvrages). Ce diagnostic s'inspirera des éléments suivants :</p> <p>Inspection interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention à marée basse - Mise en place de batardeau en amont et en aval des ouvrages - Pompage pour mise à sec des réseaux - Au besoin, nettoyage des réseaux (hydrocurage, etc.) - Inspection interne des ouvrages par caméra et/ou drones - Mesure des dimensions internes <p>Inspection externe des ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage des remblais de recouvrement jusqu'à l'extrados et mise en dépôt sur site - Mesure des dimensions externes - Carottage de l'extrados sur toute l'épaisseur - Carottage du radier et des terrains d'assise sur environ 50 cm d'épaisseur - Rebouchage au coulis de ciment <p>Ces investigations viendront alimenter les travaux à programmer dans le PAPI. Par ailleurs, l'action consistera à poursuivre la démarche de conventionnement engagé auprès des gestionnaires, dans le cadre des obligations du système d'endiguement afin de sécuriser la gestion des OHT de manière à limiter les entrées d'eau et maximiser le ressuyage éventuel.</p>								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / A1 « Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement ».</p> <p>PEP /1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI ».</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : MOE suivie par la CCIN, concertation avec les propriétaires d'ouvrages hydrauliques.</p> <p>Procédures réglementaires : /</p> <p>Communication : courriers d'information à l'intention des propriétaires et gestionnaires d'ouvrage, information sur site internet.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%;">2024</td> <td style="width: 25%;">2025</td> <td style="width: 25%;">2026</td> <td style="width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td>0</td> <td>0</td> <td>•</td> <td>•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	0	0	•	•
2024	2025	2026	2027						
0	0	•	•						

COUT ESTIMATIF	400 000€HT (20 000 €HT par ouvrage : batardeau et pompage, hydrocurage, investigations externes)
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50%, soit 200 000€HT CCIN : 20%, soit 80 000€HT Région : 15%, soit 60 000€HT Département : 15%, soit 60 000€HT
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Investiguer au minimum 10 ouvrages/an sur 2 ans. Indicateurs de réussite : - Réalisation des diagnostics sur l'ensemble des ouvrages identifiés. - Programme de travaux adapté, à déployer dans le PAPI. - Signature de conventions de gestion avec 50 % des gestionnaires des ouvrages identifiés.

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.5 : DIAGNOSTIC DES ECLUSES DE L'ARCEAU ET DES COËFS PREALABLE AUX TRAVAUX

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 1
OBJECTIFS	- Mener les études de diagnostic préalables à des travaux visant à vérifier et augmenter les niveaux de sûreté des écluses de l'Arceau et des Coëfs, intégrées au système d'endiguement « Cœur de l'Île ».
PERIMETRE CONCERNE	Ile de Noirmoutier, étier de l'Arceau et des Coëfs
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes a la compétence GEMAPI et est gestionnaire du Système d'endiguement « Cœur de l'Île », dans lequel sont incluses les deux écluses de l'Arceau et des Coëfs.</p> <p>Bien que le PAPI 1 aura sécurisé les berges des étiers et les écluses de fond d'étier, pour des niveaux de sûreté supérieurs à 3,05 mNGF, les écluses seront toujours soumises à la marée pour des niveaux inférieurs et resteront par conséquent des ouvrages de gestion du risque de submersion indispensables à l'intégrité du système d'endiguement.</p> <p>Le scénario S2 de l'étude de danger (cf. figures ci-dessous) présente les risques de submersion lors d'une défaillance des ouvrages avec un niveau d'eau de 3,05 m NGF ; c'est-à-dire le niveau de fermeture des futures portes anti-submersion. La fermeture des portes est organisée pour permettre d'augmenter le niveau de protection du système d'endiguement. Elles ne seront cependant pas fermées à chaque marée haute afin de limiter les impacts sur les usages et le milieu naturel. Par conséquent la majorité du temps, les écluses actuelles joueront bien le rôle de régulation des niveaux d'eaux inférieurs à 3,05 m NGF et donc du risque de submersion des terrains situés en arrière.</p>



Figures : Scénario S2 : défaillance des ouvrages hydrauliques

L'état actuel des 2 écluses est fragile selon nos propres observations. Une étude diagnostic est donc indispensable pour vérifier leur état et statuer sur leur niveau de sûreté. Le cas échéant, des travaux seront programmés pour augmenter leur niveau de sûreté face au risque de submersion, en complément du rôle des portes anti-submersion.

Actuellement ces écluses sont sous gestion de l'ASA des 3 étiers, les formalités administratives seront réglées afin de régulariser la situation vis-à-vis du rôle de la Communauté de Communes.

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Diagnostic comprenant une visite d'inspection et d'investigations sur place avec inspections visuelle et géotechnique à prévoir.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la qualité du fonctionnement mécanique actuel de l'ouvrage avec examen de l'état des appareils existants, du degré de corrosion et de la résistance structurelle de l'ouvrage, - Inspection du génie civil aux abords des ouvrages pour recherche de désordres éventuels et entretien avec les exploitants. <p>Le rapport de diagnostic devra comprendre à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une synthèse des documents et renseignements obtenus concernant l'ouvrage - Une description des constats faits sur place - Un état des désordres - Recherche de la cause de ces désordres - Une analyse de la conception - Un diagnostic et des recommandations - Première estimation des travaux de mise à niveau - Conseils pour la réalisation de reconnaissances complémentaires éventuelles : essais mécaniques, prélèvements de métal pour analyse, etc. - Une annexe photographique
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / A1 « Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement ».</p> <p>PEP /1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI »</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN, délégation de la MOA de l'ASA des 3 étiers</p> <p>Pilotage/concertation : MOE</p> <p>Procédures réglementaires :</p>

Communication :		2024	2025	2026	2027
ECHEANCIER PREVISIONNEL		●	○	○	○
COUT ESTIMATIF	100 000€HT				
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50%, soit 50 000€HT CCIN : 20%, soit 20 000€HT Région : 15%, soit 15 000€HT Département : 15%, soit 15 000€HT				
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - réalisation du diagnostic d'au moins un ouvrage en 2024. Indicateurs de réussite : - réception des diagnostics des deux ouvrages courant 2024, avec préconisation de travaux.				

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

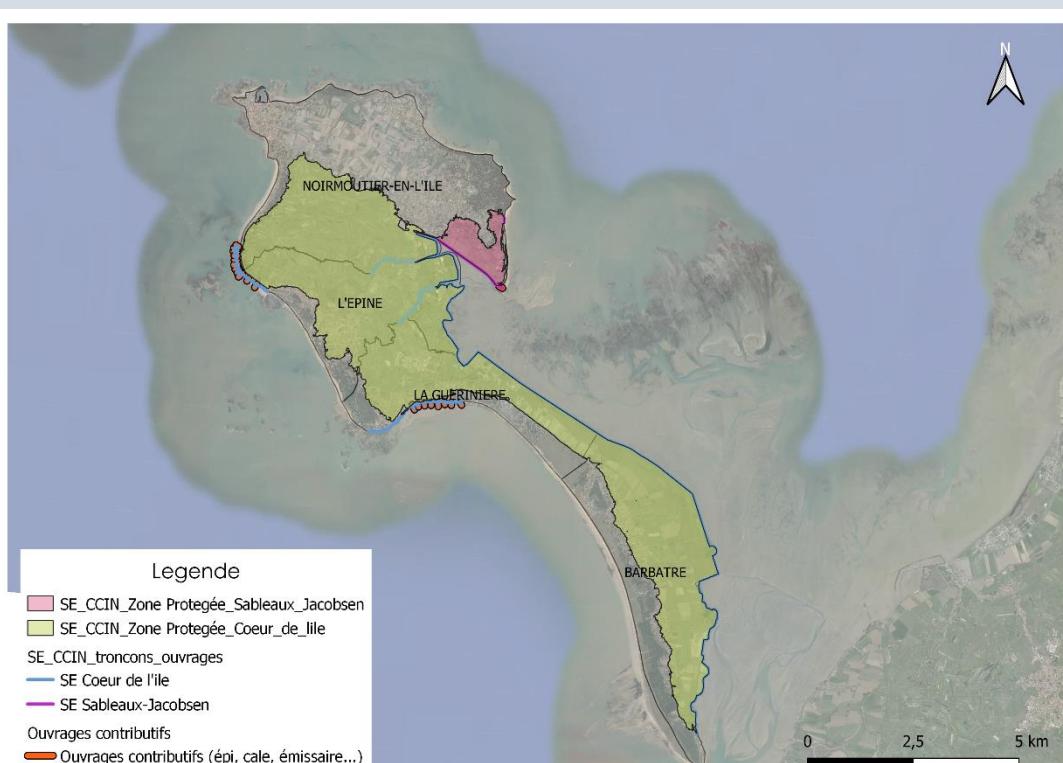
ACTION 7.6 : MISSION FONCIERE NECESSAIRE AUX TRAVAUX SUR LES DIGUES

ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	- Acquérir du foncier pour permettre la réalisation des travaux inscrits au PAPI.
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier
PLAN DE LOCALISATION	
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>L'entretien, la réhabilitation ainsi que le renforcement des systèmes d'endiguement (digues) nécessitent souvent l'acquisition de terrains adjacents.</p> <p>L'acquisition de ces terrains peut être motivée par plusieurs raisons, notamment l'élargissement de la digue, la création de zones tampons pour réduire les risques d'inondations, les besoins de stockage temporaire de matériaux ou la mise en place d'installations de surveillance et d'entretien. Les travaux sur les digues visent généralement à renforcer le niveau de sûreté de cette dernière, et à plus grande échelle, le niveau de protection du SE.</p> <p>Le processus d'acquisition du foncier dans le cadre de travaux de digues comprend plusieurs étapes importantes. Tout d'abord, une étude de faisabilité est menée pour évaluer la nécessité de l'acquisition des terrains et pour déterminer les zones concernées (définition des états parcellaires). Ensuite, des négociations sont entreprises avec les propriétaires des terrains concernés pour parvenir à un accord mutuellement satisfaisant.</p> <p>Une fois les accords de vente conclus, le processus d'acquisition du foncier doit respecter les lois et réglementations en vigueur. Cela inclut souvent des démarches juridiques, telles que la rédaction de contrats, l'obtention des autorisations nécessaires, et le paiement équitable des indemnités aux propriétaires des terrains.</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente action prévoit la réalisation par un prestataire recruté par la CCIN des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des états parcellaires - Mise en place d'une phase de négociation - Acquisition du foncier principalement ciblée au niveau des secteurs à travaux futurs (par exemple : dans le cadre des travaux relativs aux digues Est de l'Epine et de la Guérinière).
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / A1 « Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement ».</p> <p>PEP /1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI » ; 7.1 « Augmenter le niveau de sûreté de l'anse de La Guérinière » ; 7.2 « Augmenter le niveau de sûreté des digues est de L'Epine et La Guérinière ».</p>
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Maîtrise d'ouvrage : CCIN

	Pilotage/concertation : MOE en concertation avec la CCIN. Procédures réglementaires : Communication :				
ECHEANCIER PREVISIONNEL	2024 ○	2025 ○	2026 •	2027 •	
COUT ESTIMATIF	80 000€HT				
FINANCEMENT	Etat (FPRNM) : 50%, soit 40 000€HT CCIN : 50%, soit 40 000€HT				
INDICATEURS	Indicateurs de suivi : - Rédaction et attribution du marché. Indicateurs de réussite : - Acquérir le foncier nécessaire à la réalisation des opérations de travaux inscrites dans le PAPI 2. - Etablir les états parcellaires et entamer les négociations avec les propriétaires.				

AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

ACTION 7.7 : ETUDE GLOBALE DE REVISION ET ACTUALISATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT ET ETUDES DE DANGER

	ACTION NOUVELLE	NIVEAU DE PRIORITE 3
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Engager des réflexions autour de la révision et l'actualisation des systèmes d'endiguement de l'île de Noirmoutier. - Mise à jour des EDD correspondantes en fonctions des décisions prises par la CCIN pour le PAPI, qu'il s'agisse de nouveaux travaux, d'intégration de nouveaux ouvrages dans les systèmes d'endiguement ou le reclassement d'ouvrages existants. - Réflexion sur la définition de nouveaux systèmes d'endiguement. 	
PERIMETRE CONCERNE	Île de Noirmoutier	 <p>Legende</p> <ul style="list-style-type: none"> SE_CCIN_Zone Protégée_Sableaux_Jacobsen SE_CCIN_Zone Protégée_Coeur_de_lile SE_CCIN_troncons_ouvrages SE Coeur de l'île SE Sableaux-Jacobsen Ouvrages contributifs Ouvrages contributifs (épi, cale, émissaire...)
PLAN DE LOCALISATION		
CONTEXTE DE L'ACTION	<p>Il est impératif d'entamer des réflexions approfondies en vue de la révision et de la mise à jour des systèmes d'endiguement de l'île de Noirmoutier et à plus grande échelle, des systèmes de protection. Cette démarche est essentielle pour garantir la sécurité de l'île et de ces enjeux face à l'aléa de submersion marine.</p> <p>Les deux systèmes d'endiguement de l'île de Noirmoutier ont été définis entre 2019 et 2021 dans le but de respecter les obligations réglementaires liées à la compétences GEMAPI. L'étude de reconnaissance des zones de protection, puis les études de danger ont permis de définir deux systèmes de protection décrits ci-dessus. On peut observer que globalement les linéaires d'ouvrages intégrés correspondent aux précédents ouvrages du système de défense face à la mer, historiquement classés par arrêté préfectoral au titre de la sécurisation des personnes et des biens. En plus des éléments techniques et</p>	

	<p>d'expertise, un choix s'est donc porté sur ces ouvrages primordiaux pour la protection du territoire.</p> <p>Avec désormais, d'une part la meilleure maîtrise par collectivité des outils de la GEMAPI, et d'autre part l'application de la loi Climat et Résilience, la Communauté de communes est susceptible de requestionner sa stratégie de gestion des ouvrages et donc d'adapter ses systèmes d'endiguement.</p> <p>Notamment les tronçons de dunes protégées par des enrochements qui, en cas d'érosion, pourraient provoquer une submersion dans la zone protégée située en arrière : dunes anthroposées de la côte ouest de l'Epine, dunes anthroposées de la Clère.</p> <p>Un travail itératif doit être produit entre cette action et les actions d'élaboration de la stratégie du territoire en matière gestion de l'érosion et la submersion marine (actions 1.9 et 1.10).</p> <p>Par ailleurs, les choix de travaux à prévoir dans le prochain PAPI auront pour objectif d'augmenter le niveau de sûreté de plusieurs tronçons. La mise à jour de l'étude de danger et du système d'endiguement sera donc réalisée par anticipation, avec pour finalité de confirmer les choix de travaux tout au long de la démarche itérative.</p>								
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action consistera à mettre à jour le système d'endiguement et les études de danger en intégrant les éléments nouveaux de stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux prévus dans le PAPI : rehausse du niveau de sûreté et mise à jour du niveau de protection - Opportunité de fusionner les deux systèmes d'endiguement actuels - Redimensionnement des niveaux de sûretés - Classement d'ouvrages supplémentaires dans les systèmes d'endiguement déjà classés (définir le rôle des perrés en enrochement dans la lutte contre la submersion). - Etude d'opportunité pour la déclaration potentielle de nouveaux systèmes d'endiguement (exemple : La Clère). - Actualisation de l'étude de danger en fonction des programmes de travaux pressentis et étudiés pendant le PEP - Une mise à jour des arrêtés préfectoraux sera sollicitée après réalisation des travaux. 								
LIENS PGRI/SLGRI/PEP	<p>PGRI / O4-3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations ».</p> <p>SLGRI / A1 « Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement ».</p> <p>PEP / 1.9 « Elaborer une SLGITC », 1.10 « Elaborer le PAPI 2 de l'île de Noirmoutier et mettre à jour la SLGRI »</p>								
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	<p>Maîtrise d'ouvrage : CCIN</p> <p>Pilotage/concertation : MOE</p> <p>Procédures réglementaires : Mise à jour de l'EDD</p> <p>Communication : via les outils régulièrement utilisés par la CCIN.</p>								
ECHEANCIER PREVISIONNEL	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2024</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2025</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2026</td> <td style="padding: 5px; width: 25%;">2027</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">○</td> <td style="text-align: center;">○</td> <td style="text-align: center;">•</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> </table>	2024	2025	2026	2027	○	○	•	•
2024	2025	2026	2027						
○	○	•	•						
COUT ESTIMATIF	70 000€HT								

FINANCEMENT	<p>Etat (FPRNM) : 50%, soit 35 000€HT</p> <p>CCIN : 20%, soit 14 000€HT</p> <p>Région : 15%, soit 10 500€HT</p> <p>Département : 15%, 10 500€HT</p>
INDICATEURS	<p>Indicateurs de suivi : - Etat d'avancement des réflexions concernant l'intégration de nouveaux ouvrages dans les systèmes d'endiguement.</p> <p>Indicateurs de réussite : - Réception du rapport de MAJ de l'EDD.</p>